



STRATÉGIE RÉGIONALE DES AIRES PROTÉGÉES

RAPPORT FINAL

Présenté par Éco-corridors laurentiens à la MRC des Laurentides

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
1.1. Mise en contexte	1
1.2. Équipe de projet	1
2. PORTRAIT	3
2.1. Territoire étudié	3
2.2. Description administrative	4
2.3. Géologie	7
2.4. Topographie	8
2.5. Dépôts de surface	8
2.6. Imperméabilisation des sols	8
2.7. Climat	10
2.8. Milieux humides	10
2.9. Milieux hydriques	11
2.9.1. Cours d'eau	11
2.9.2. Lacs	13
2.9.3. Zones inondables	13
2.1. Flore	13
2.2. Faune	15
2.3. Éléments d'intérêt écologique	16
2.3.1. Milieux naturels d'intérêt	16
2.3.2. Aires protégées	17

TABLE DES MATIÈRES

2.3.3.	Espèces en situation précaire	17
2.3.4.	Milieux humides et hydriques d'intérêt.....	19
2.4.	Éléments d'intérêt socioéconomique	21
2.4.1.	Démographie.....	21
2.4.2.	Premières Nations	24
2.4.3.	Économie	26
3.	État des lieux.....	32
3.1.	Initiatives nationales	32
3.2.	Initiatives régionales	37
3.3.	Initiatives locales.....	53
3.1	Analyse multicritères.....	59
3.1.1	Résumé de la méthodologie.....	59
3.1.2	Résultats de la priorisation	59
3.2	Consultation municipale	61
3.2.1	Objectifs	61
3.1.2	Méthodologie.....	61
3.2.3	Résumé des résultats.....	62
4.	Stratégie régionale	64
5.	CONCLUSION	85
	Références	86
	Annexe 1	89
	Annexe 2	90

Liste des figures

Figure 1. Localisation de la MRC des Laurentides	3
Figure 2. Territoire de la MRC des Laurentides	4
Figure 3. Tenure des terres sur le territoire	6
Figure 4. Grandes affectations du territoire	7
Figure 5. Zones perméables et imperméables	9
Figure 6. Bassins versants des rivières de la Petite Nation, Rouge, du Nord et L'Assomption	12
Figure 7. Zones inondables et zones propices aux embâcles de glace	14
Figure 8. Milieux naturels d'intérêt	16
Figure 9. Valeur écologique des complexes de milieux humides	20
Figure 10. Milieux hydriques prioritaires	21
Figure 11. Variations de la population par municipalité entre 2006 et 2019	22
Figure 12. Variations de la population par municipalité – projection 2021-2026	23
Figure 13. Domaines vitaux des loups suivis par télémétrie entre 2015 et 2017 et zone périphérique du parc national du Mont-Tremblant (zone tampon de 28 km)	46
Figure 14. Affectation agro-forestière de la MRC des Laurentides	49
Figure 15. Zones importantes de recharge des eaux souterraines et vulnérables à la contamination	52
Figure 16. Projets d'aires protégées et réseau écologique dans la MRC des Laurentides	55
Figure 17. Zonage des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC des Laurentides	58
Figure 18. Résultat de la priorisation des milieux naturels sur le territoire de la MRC	60
Figure 19. Identification des stratégies de conservation désirées par municipalité	63

Liste des tableaux

Tableau 1. Équipe de projet	2
Tableau 2. Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées	18
Tableau 3. Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées	18
Tableau 4. Caractéristiques de l'emploi en 2021	26
Tableau 5. Catégories des actions	66
Tableau 6. Système d'évaluation de la priorité des actions	66
Tableau 7. Plan d'action	67

Réalisé par: Éco-corridors laurentiens (ÉCL)

Éco-corridors laurentiens (ÉCL) est un organisme de bienfaisance qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides, en étroite collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens. Sa vision est de relier le parc national d'Oka au parc national du Mont-Tremblant par un réseau d'éco-corridors et de noyaux écologiques. Depuis maintenant 10 ans, ÉCL soutient les membres et acteurs régionaux dans leurs activités de conservation et favorise l'éclosion d'organismes et d'initiatives de conservation grâce aux efforts des membres de son conseil d'administration, de son personnel et de ses bénévoles.

Mandaté par: MRC des Laurentides





1. INTRODUCTION

1.1. Mise en contexte

Face à un nombre croissant de projets d'aires protégées portés par les municipalités, la Municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides souhaite se doter d'une vision régionale et d'un plan stratégique en matière de protection du territoire. En ce sens, la MRC des Laurentides a mandaté Éco-corridors laurentiens (ÉCL) pour l'accompagner dans la réalisation d'une Stratégie régionale des aires protégées (STRAP) pour son territoire. Les objectifs du projet se déclinent comme suit :

1. Identifier une vision stratégique et des cibles de conservation régionales qui s'arriment avec les initiatives de conservation locales, régionales et nationales;
2. Identifier un outil d'aide à la décision afin d'appuyer les démarches de la MRC, de ses municipalités, ainsi que des acteurs locaux et régionaux dans leurs projets de conservation des milieux naturels.

1.2. Équipe de projet

Cette section présente l'ensemble des ressources humaines, internes et externes, qui ont ou vont participer à l'élaboration ou à la mise en œuvre du plan (tableau 1).

1. INTRODUCTION

Tableau 1. Équipe de projet

Organisation	Nom	Titre	Rôle(s)
Éco-corridors laurentiens	Marie-Lyne Després-Einspinner	Directrice générale	Membre de l'équipe de projet Conseillère scientifique
Éco-corridors laurentiens	Fanny Deschênes	Chargée de projets	Porteuse du projet Coordination du projet Standards ouverts pour la pratique de la conservation Rédaction du Plan
Éco-corridors laurentiens	Anie Rivard-Paré	Chargée de projets	Membre de l'équipe de projet Gestion des données géomatiques
Éco-corridors laurentiens	Lisa Phuong-Nguyen	Spécialiste en géomatique	Membre de l'équipe de projet Gestion des données géomatiques Responsable des analyses et productions cartographiques
Éco-corridors laurentiens	Daniel Chérubin	Chargé de projets	Membre de l'équipe de projet Révision des outils en aménagement du territoire
MRC des Laurentides	Jérémie Vachon	Directeur général adjoint	Membre de l'équipe de projet
MRC des Laurentides	Pierre Morin	Spécialiste en aménagement, volet environnement	Membre de l'équipe de projet Rédaction du portrait
MRC des Laurentides	Benjamin Plourde	Directeur du service environnement et parcs	Membre de l'équipe de projet Mise en œuvre du Plan
MRC des Laurentides	Anne Carrier	Spécialiste en aménagement, volet environnement	Membre de l'équipe de projet

2. PORTRAIT

Le portrait comprend une description administrative, physique, biologique et sociale du territoire de la MRC des Laurentides.

2.1. Territoire étudié

Le plan de conservation vise l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides. Celle-ci est localisée au cœur de la région administrative des Laurentides, à moins de 75 km au nord-ouest de la grande région métropolitaine de Montréal (Figure 1). Elle est circonscrite par la MRC d'Antoine-Labelle au nord-ouest, la MRC de Matawinie au nord-est, la MRC des Pays-d'en-Haut au sud-est, la MRC d'Argenteuil au sud et la MRC de Papineau au sud-ouest (Figure 2).

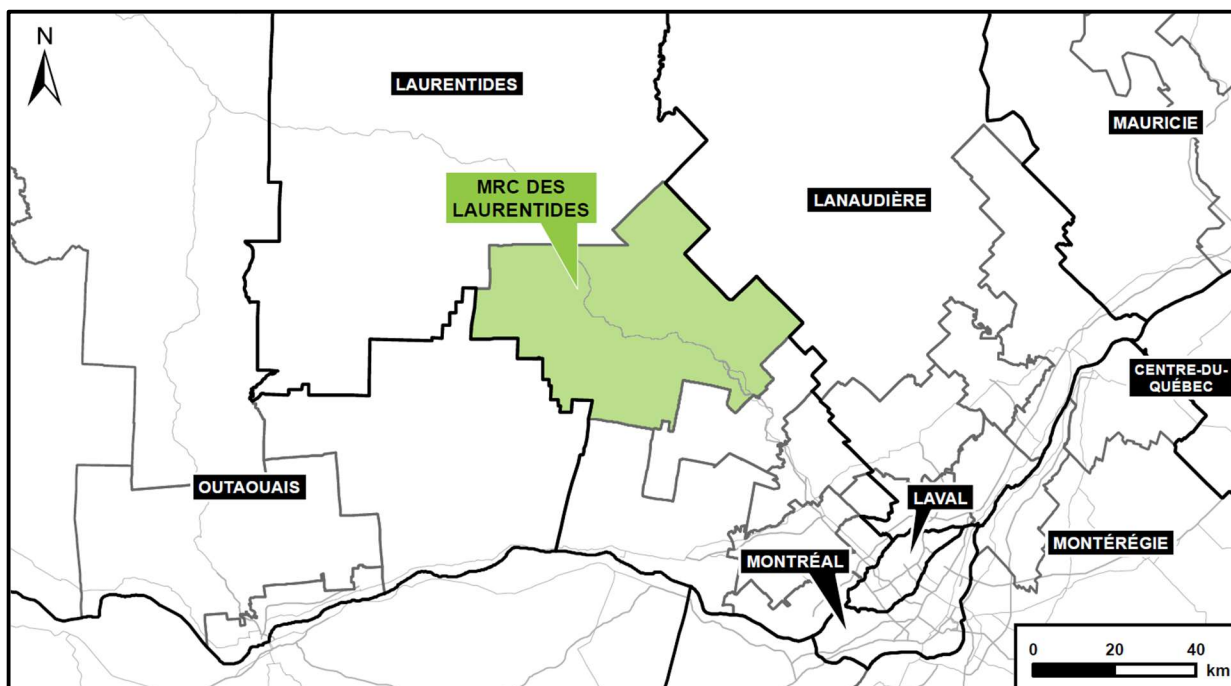


Figure 1. Localisation de la MRC des Laurentides

2. PORTRAIT

2.2. Description administrative

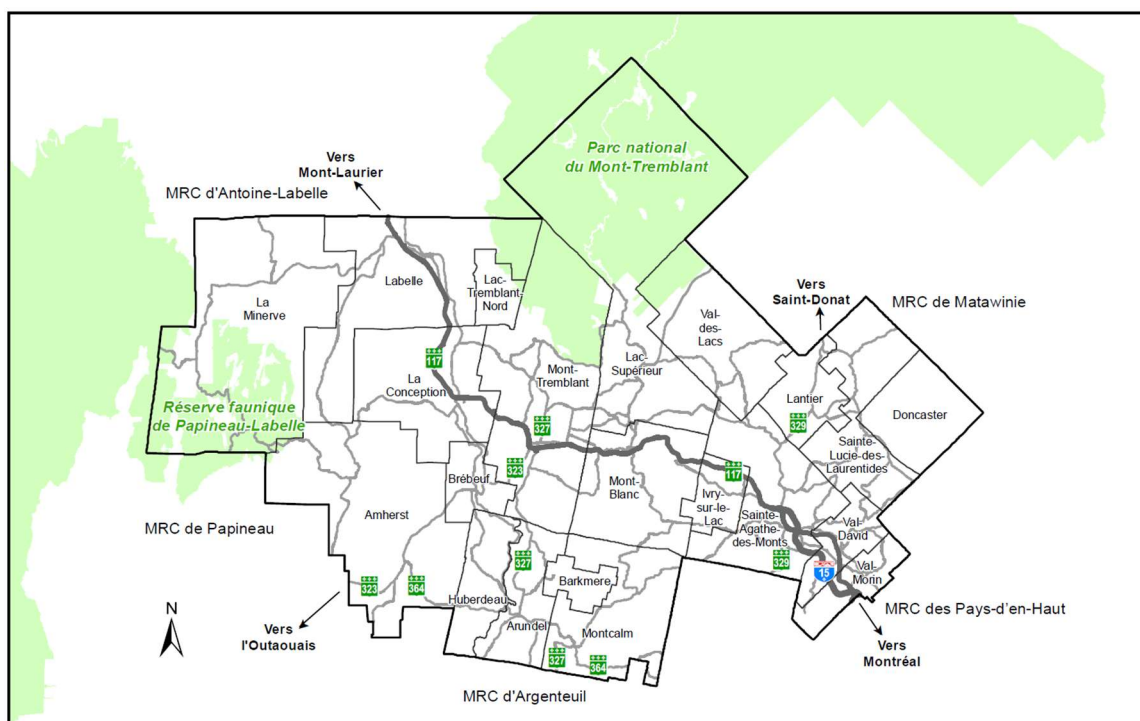


Figure 2. Territoire de la MRC des Laurentides

S'étendant sur 2 680 km², le territoire de la MRC des Laurentides comprend 39 % de terres publiques, dont 2 % sont intramunicipales, c'est-à-dire sous gestion de la MRC.

La MRC est accessible à partir de la région métropolitaine de Montréal via l'autoroute 15 qui devient la route 117 à partir de Sainte-Agathe-des-Monts. La route 323 passant par les municipalités d'Amherst et de Brébeuf relie la MRC à la région de Gatineau-Ottawa. La route 327 permet de joindre Mont-Tremblant à Lachute en passant par Arundel. La route 329 sud connecte Sainte-Agathe-des-Monts à Lachute, alors que la route 329 nord relie Sainte-Agathe-des-Monts à Saint-Donat dans la région de Lanaudière.

Son vaste territoire compte 20 municipalités : Amherst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau, Ivry-sur-le-Lac, La Conception, La Minerve, Labelle, Lac-Supérieur, Lac-Tremblant-Nord,



2. PORTRAIT

Lantier, Mont-Blanc, Mont-Tremblant, Montcalm, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin (Figure 2).

Il est à noter que cette figure révèle le territoire de Tioweró:ton (Doncaster), à l'extrême est de la MRC. Cette réserve autochtone a été établie au bénéfice des Kanien'kehá:ka (Mohawks), nation de la Confédération Haudenosaunee (des Six-Nations) vivant principalement à Kahnawà:ke, Kanehsatà:ke et Akwesasne, non loin de Montréal¹. Cette réserve constitue un territoire de chasse et de pêche. Ne faisant pas partie officiellement de la MRC, elle appartient à Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke.

De grands espaces verts publics sont présents sur le territoire. Selon le Registre du domaine de l'État², le territoire de la MRC était composé en 2022 de 54 % de terres privées et de 40 % de terres du domaine de l'État. Le reste du territoire (6 %) est occupé par des terres de tenure mixte ou indéterminée. La figure 3 localise les différentes tenures.

¹ https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/ToposWeb/Fiche.aspx?no_seq=82105

² <https://appli.mern.gouv.qc.ca/rde/>

2. PORTRAIT

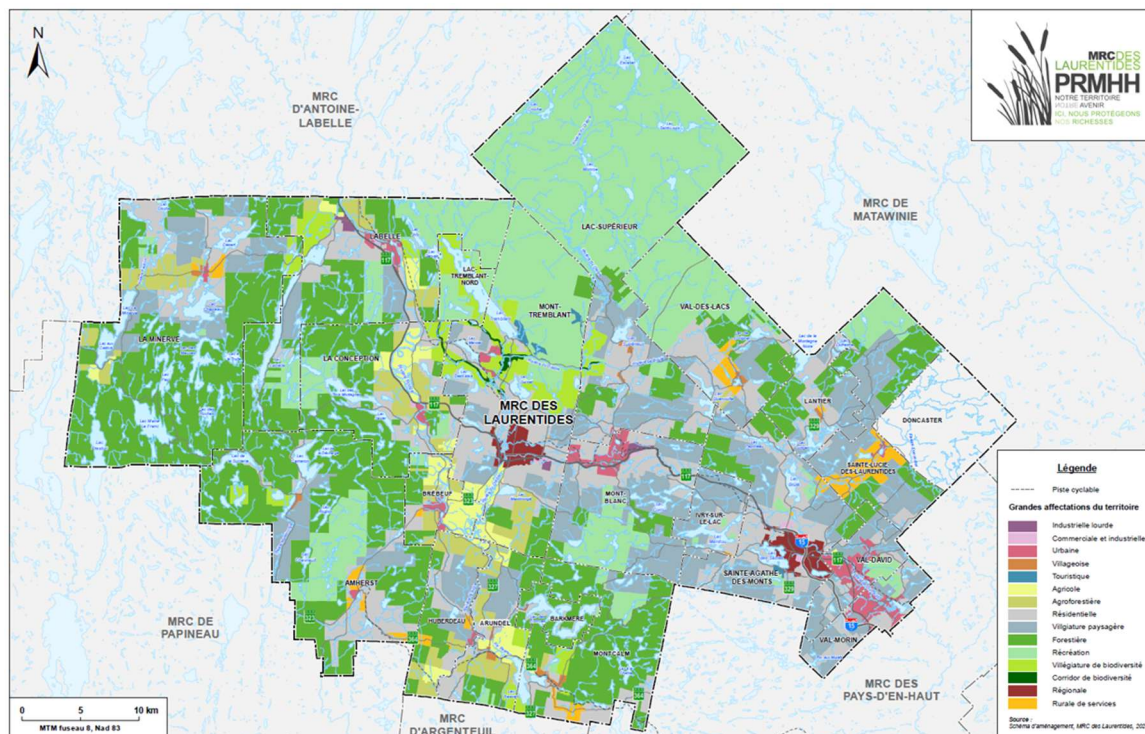


Figure 4. Grandes affectations du territoire

2.3. Géologie

Faisant partie de la province géologique de Grenville, le sous-sol de la MRC est constitué de roches précambriennes du Bouclier canadien. L'assise rocheuse provient d'un massif de montagnes qui est apparu il y a environ un milliard d'années et qui s'est fortement érodé. Cette assise est constituée de roches intrusives très métamorphisées (gneiss)³.

³ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4c.htm



2. PORTRAIT

2.4. Topographie

Le territoire de la MRC est relativement peu accidenté au sud et à l'ouest. Toutefois, vers le nord-est, il s'accroît pour former les sommets les plus élevés. L'altitude varie de 173 à 933 m (selon le LiDAR), qui correspond au plus haut sommet, soit le mont Tremblant.

2.5. Dépôts de surface

Le territoire de la MRC est caractérisé principalement par des dépôts glaciaires souvent minces, des affleurements rocheux par endroits et des dépôts fluvioglaciaires, parfois épais, de sable et de gravier dans le fond de vallées⁴.

2.6. Imperméabilisation des sols

Les sols compactés ou recouverts de matériaux plus ou moins imperméables entraînent des répercussions notables sur l'environnement. En empêchant ou limitant l'infiltration de l'eau, ces sols :

- ne permettent pas que l'eau soit filtrée;
- augmentent le ruissellement de surface, l'érosion, le transport de polluants (ex. : huiles, sels de voirie et matières en suspension) et les inondations;
- créent des îlots de chaleur.

La figure 5 révèle la perméabilité des sols de la MRC, basée sur l'occupation du territoire. On y constate que les zones imperméables correspondent au réseau routier et aux secteurs développés. Dans l'ensemble, les sols de la MRC sont très perméables. D'ailleurs, pour toute la superficie de la MRC, il n'y aurait que 2,2 % de sols imperméables.

⁴ Ibid.

2. PORTRAIT

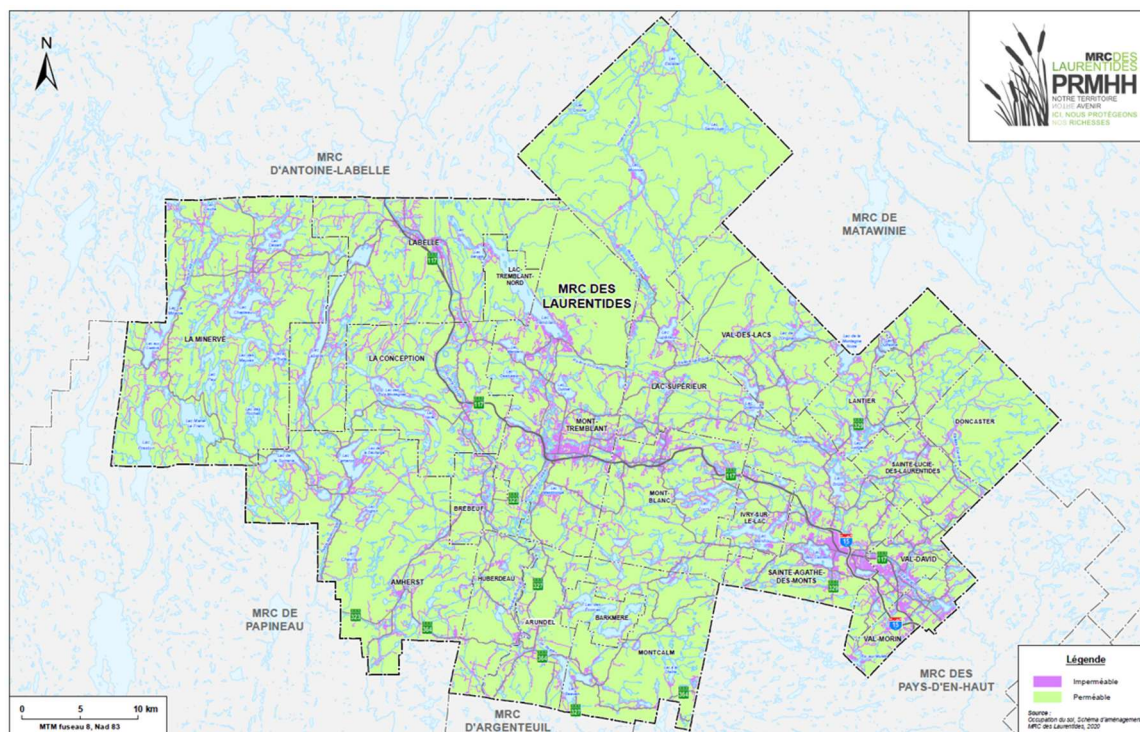


Figure 5. Zones perméables et imperméables

Considérant qu'à partir de 10 % de surfaces imperméabilisées sur le territoire d'un bassin versant, la dégradation des écosystèmes s'amorce (British Columbia Ministry of Water, Land and Air Protection, 2002), les taux évalués permettent de considérer que l'imperméabilisation des sols n'est pas une problématique pour l'instant dans la MRC.



2. PORTRAIT

2.7. Climat

Dans la MRC, la température moyenne annuelle se situe entre 2,5 et 5 °C. Les précipitations totales moyennes varient de 974 à 1 424 mm dans les Laurentides méridionales, qui incluent le territoire de la MRC des Laurentides⁵.

La saison de croissance a une durée de 160 à 190 jours. Les conditions climatiques jumelées à la présence de sols de bonne qualité, offrent un milieu propice à la diversité et à la croissance de la végétation. En plus de profiter à l'agriculture, ces caractéristiques engendrent une productivité forestière accrue.

Il est à noter que les changements climatiques en cours entraînent des modifications aux statistiques présentées dans cette section, augmentent la fréquence des inondations, des sécheresses, des verglas et des feux de forêt, et stimulent l'arrivée et la multiplication d'insectes et de maladies.

2.8. Milieux humides

La cartographie détaillée des milieux humides de la MRC des Laurentides (CIC et MELCC, 2020) a permis de répertorier 17 946 milieux humides couvrant une superficie de 22 960 hectares, soit 8,6 % du territoire. Les milieux humides de moins d'un hectare (ha) correspondent à 69 % de tous les milieux humides. La superficie moyenne des milieux humides est de 1,3 ha. Il est à noter que les milieux humides peuvent être visualisés en ligne sur le site Internet du PRMHH de la MRC⁶.

Le territoire est constitué majoritairement de marécages et de tourbières boisées qui couvrent respectivement 2,6 % et 2,7 % du territoire.

De très nombreuses pressions anthropiques (13 788) menacent les milieux humides. Les principales pressions se rapportent au réseau de transport routier (35,2 %), aux activités récréatives (21 %), au développement résidentiel (17 %) et aux coupes forestières (14 %). Plus

⁵ http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4c.htm

⁶ <https://storymaps.arcgis.com/stories/542dbcf8bd824c9eb5fc7052151c6b84>



2. PORTRAIT

de la moitié des milieux humides (52 %) est affectée par des pressions anthropiques. Ces pressions entraînent de fortes répercussions à 7 % des milieux humides.

2.9. Milieux hydriques

2.9.1. Cours d'eau

Les lacs et rivières couvrent environ 8 % du territoire de la MRC. La figure 6 présente les principaux bassins versants couvrant le territoire de la MRC. Il s'agit des bassins versants de la rivière Rouge (71 %), de la rivière du Nord (20 %), de la rivière Petite Nation (7 %) et de la rivière l'Assomption (2 %). Trois OBV sont interpellés : l'OBV RPNS (Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon) pour les rivières Rouge et Petite Nation, Abrinord (Organisme de bassin versant de la rivière du Nord) pour la rivière du Nord et la CARA (Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption) pour la rivière l'Assomption.

Les principaux cours d'eau du territoire sont les rivières Rouge, du Nord, du Diable, Maskinongé, Le Boulé, Noire et Doncaster. La modélisation des cours d'eau réalisée par l'Université de Montréal (Prince et al., 2021) à l'aide des données issues du LiDAR a permis d'identifier de nombreux cours d'eau potentiels qui n'apparaissaient pas dans la Base de données topographiques du Québec. D'ailleurs, la longueur totale des cours d'eau a passé de 4 727 à 12 288 km.

2. PORTRAIT

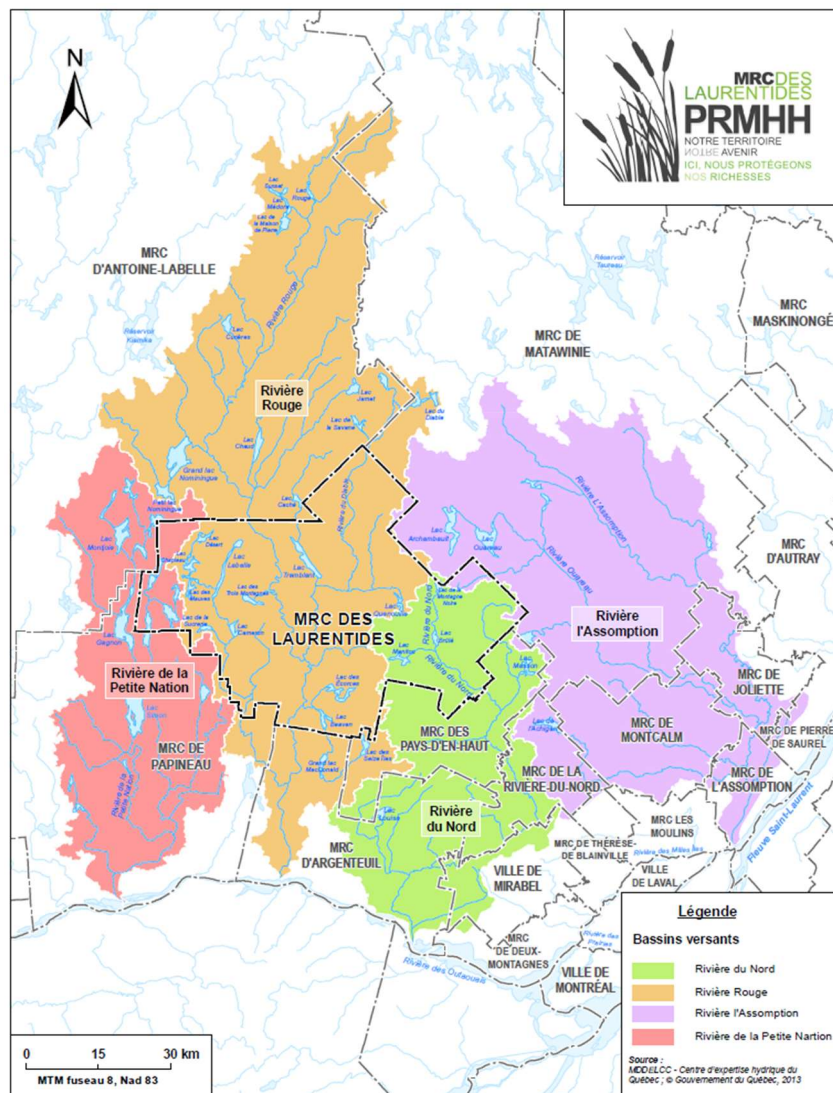


Figure 6. Bassins versants des rivières de la Petite Nation, Rouge, du Nord et L'Assomption



2. PORTRAIT

2.9.2. Lacs

Le territoire comporte près de 3 200 lacs, dont 1 164 lacs de plus d'un hectare. Les trois plus grands lacs sont les lacs Tremblant (9,65 km²), Labelle (7,92 km²) et Marie-Le Franc (6,67 km²). Le lac le plus profond est le lac Preston (124 m), suivi des lacs Tremblant (97 m) et Castors (79 m).

2.9.3. Zones inondables

Des zones inondables ont été identifiées principalement en bordure des rivières Rouge, Maskinongé, du Diable, Beaven, Le Boulé, du Nord et Doncaster (Figure 7). Cette figure présente également vingt-deux sites d'embâcles qui sont généralement associés aux zones inondables. Les municipalités les plus touchées par les embâcles sont Mont-Tremblant (4), Lac-Supérieur (3) et Val-David (3).

2.1. Flore

Plusieurs facteurs déterminent la végétation présente sur un site (climat, latitude, altitude, humidité, vent, nature du sol, perturbations, etc.). Le territoire de la MRC fait partie du domaine bioclimatique⁷ de l'érablière à bouleau jaune. Sur les sites mésiques (sites où les conditions pédologiques, de drainage et d'exposition sont moyennes), le bouleau jaune est l'une des principales essences compagnes de l'érable à sucre. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge, la pruche du Canada, le tilleul d'Amérique et l'ostryer de Virginie y croissent également⁸. En plus de permettre la production de sirop d'érable, les érabières contribuent à l'attrait touristique de la MRC, en déployant à l'automne de multiples couleurs qui créent de magnifiques paysages.

La forêt occupe 82 % du territoire de la MRC (MRNF, 2019). Cette superficie est couverte à 54 % par des peuplements feuillus, à 35 % par des peuplements mélangés et à 11 % par des

⁷ Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions, couvre les sites mésiques.

⁸ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2003. Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec. 2 p.



2. PORTRAIT

2.2. Faune

Les espèces les plus représentatives de la faune terrestre sont le cerf de Virginie, le castor du Canada, l'orignal et l'ours noir. En ce qui a trait à la faune aquatique, les espèces les plus pêchées par les pêcheurs sportifs sont l'omble de fontaine, le doré jaune, le grand brochet et le touladi⁹.

⁹ <http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-laurentides.pdf>

2. PORTRAIT

2.3. Éléments d'intérêt écologique

2.3.1. Milieux naturels d'intérêt

Le territoire de la MRC des Laurentides comprend plusieurs milieux naturels d'intérêt, dont le Parc national du Mont-Tremblant, la réserve écologique Jackrabbit, la réserve faunique de Papineau-Labelle, les habitats fauniques, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les réserves naturelles, les refuges biologiques, la réserve Tioweró:ton, le domaine Saint-Bernard, l'ancienne pisciculture de Mont-Blanc, le parc Éco Laurentides et les habitats d'espèces floristiques ou fauniques en situation précaire (Figure 10).

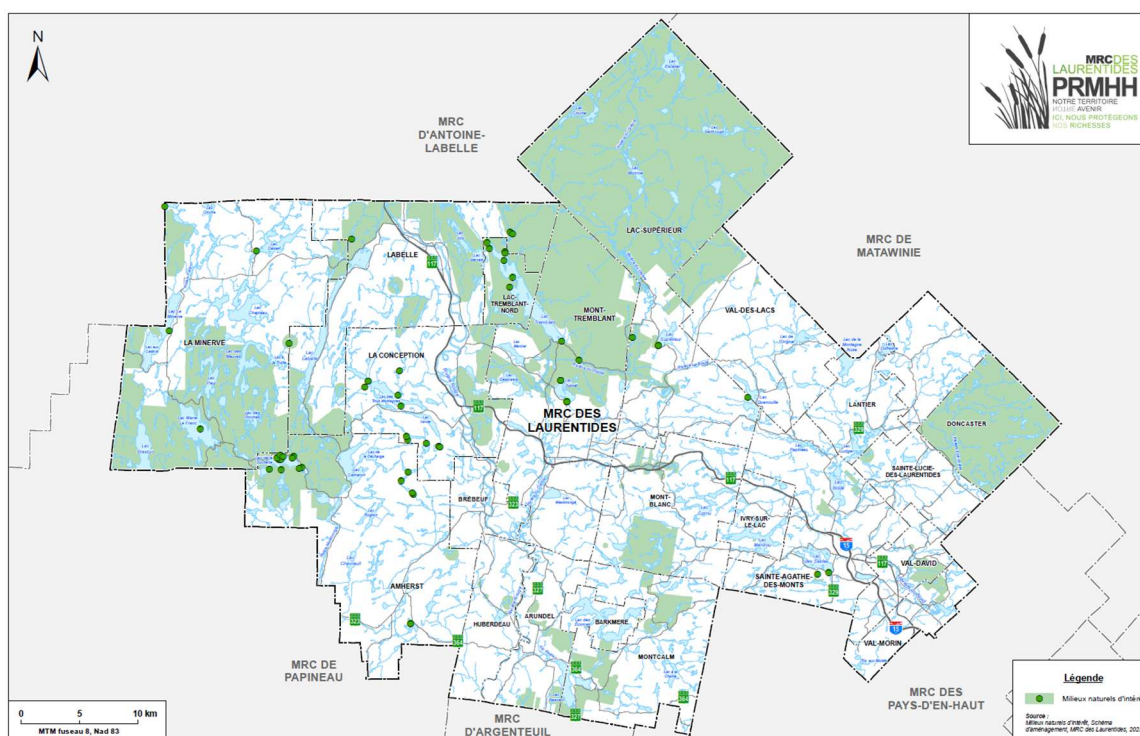


Figure 8. Milieux naturels d'intérêt



2. PORTRAIT

2.3.2. Aires protégées

Le registre des aires protégées au Québec de Données Québec¹⁰ a permis de préciser que 17,9 % du territoire de la MRC est constitué d'aires protégées. Occupant 479,0 km², ces aires protégées comprennent le parc national du Mont-Tremblant, la réserve écologique Jackrabbit, les aires de confinement du cerf de Virginie, les réserves naturelles, les forêts anciennes, les refuges biologiques, l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable et les héronnières. En ajoutant les sites de conservation volontaire (8,3 km²), la superficie protégée augmente à 18,2 %.

2.3.3. Espèces en situation précaire

Afin de connaître les espèces menacées¹¹, vulnérables¹² ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables¹³ (MVS) identifiées sur le territoire de la MRC, la carte québécoise des occurrences d'espèces en situation précaire¹⁴ a été consultée le 20 février 2024. Les tableaux 2 et 3 révèlent respectivement les espèces floristiques et fauniques MVS. Concernant le tableau sur les espèces fauniques, il est à noter que l'hirondelle de rivage n'a pas encore de statut formel. Quant à la grenouille des marais et le martinet ramoneur, ils n'étaient pas identifiés dans la carte québécoise, mais sont bel et bien présents dans la MRC (Pierre Morin, comm. pers., 20 février 2024).

¹⁰ [Registre des aires protégées au Québec](#)

¹¹ Une espèce est menacée lorsque sa disparition est appréhendée.

¹² Une espèce est vulnérable lorsque sa survie est précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée.

¹³ Une espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable lorsque l'information disponible suggère qu'elle est à risque et qu'elle requiert une attention particulière.

¹⁴ [CDPNQ](#)

2. PORTRAIT

Tableau 2. Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Nom commun	Nom scientifique	Statut
Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Vulnérable
Botryche d'Oneida	<i>Sceptridium oneidense</i>	Susceptible
Pelléade à stipe pourpre	<i>Pellaea atropurpurea</i>	Menacée
Potamot de Vasey	<i>Potamogeton vaseyi</i>	Susceptible
Riverine des montagnes	<i>Hygrohypnum montanum</i>	Susceptible
Spiranthe de Case	<i>Spiranthes casei</i> var. <i>casei</i>	Susceptible

Tableau 3. Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Nom commun	Nom scientifique	Statut
Bruant sauterelle pratensis	<i>Ammodramus savannarum pratensis</i>	Menacé
Couleuvre à collier du Nord	<i>Diadophis punctatus</i>	Susceptible
Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>	Susceptible
Faucon pèlerin anatum/tundrius	<i>Falco peregrinus</i>	Vulnérable
Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>	Susceptible
Grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	Vulnérable
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	À l'étude
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacé
Omble chevalier oquassa	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	Vulnérable
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Vulnérable
Troglodyte à bec court	<i>Cistothorus stellaris</i>	Susceptible

Il est important d'apporter certaines précisions concernant la carte québécoise des occurrences d'espèces en situation précaire.

- Une partie des données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires, etc.) n'a pas encore été intégrée à la carte, ce qui fait que l'information fournie peut s'avérer incomplète.
- La carte ne fait pas de distinction entre les territoires sans espèces MVS et ceux non inventoriés.
- L'information fournie par la carte n'est jamais définitive et ne doit pas être considérée comme un substitut aux inventaires de terrain.



2. PORTRAIT

2.3.4. Milieux humides et hydriques d'intérêt

Conservation de la nature Canada (2022) a réalisé la priorisation des milieux humides et hydriques dans le cadre du *Plan régional des milieux humides et hydriques* de la MRC des Laurentides (MRC des Laurentides, 2022).

Les milieux humides ont été priorisés à l'aide d'un arbre décisionnel de huit critères de biodiversité (aires protégées, écosystèmes forestiers exceptionnels, espèces à statut, habitats fauniques, corridors écologiques, etc.). Pour intégrer les fonctions écologiques à la priorisation, une analyse multicritère à neuf paramètres a été réalisée (diversité végétale, productivité primaire, superficie, naturalité de la zone tampon, proximité d'autres milieux humides, réduction des inondations, contrôle de l'érosion, qualité de l'eau, séquestration du carbone, etc.). À partir de ces résultats, les milieux humides ont été classés en quatre catégories de valeur écologique : très élevée, élevée, moyenne et faible (Figure 8).

Quant aux milieux hydriques (cours d'eau et lacs), une analyse simplifiée a été réalisée en se basant sur la méthodologie utilisée pour l'*Atlas des milieux naturels d'intérêt pour la conservation des Laurentides méridionales* de Conservation de la nature Canada. Les unités écologiques aquatiques linéaires et surfaciques d'intérêt ont été sélectionnées à l'aide de deux critères de sélection et de trois critères de priorisation. Les critères de sélection sont les occurrences fauniques à haute valeur de conservation et les habitats fauniques d'intérêt. Les trois critères de priorisation sont la naturalité, la diversité des biotopes des milieux aquatiques voisins et la connectivité à des milieux humides. La figure 9 révèle les milieux hydriques les plus prioritaires pour la conservation, soit 30 % de tous les milieux hydriques.

2. PORTRAIT

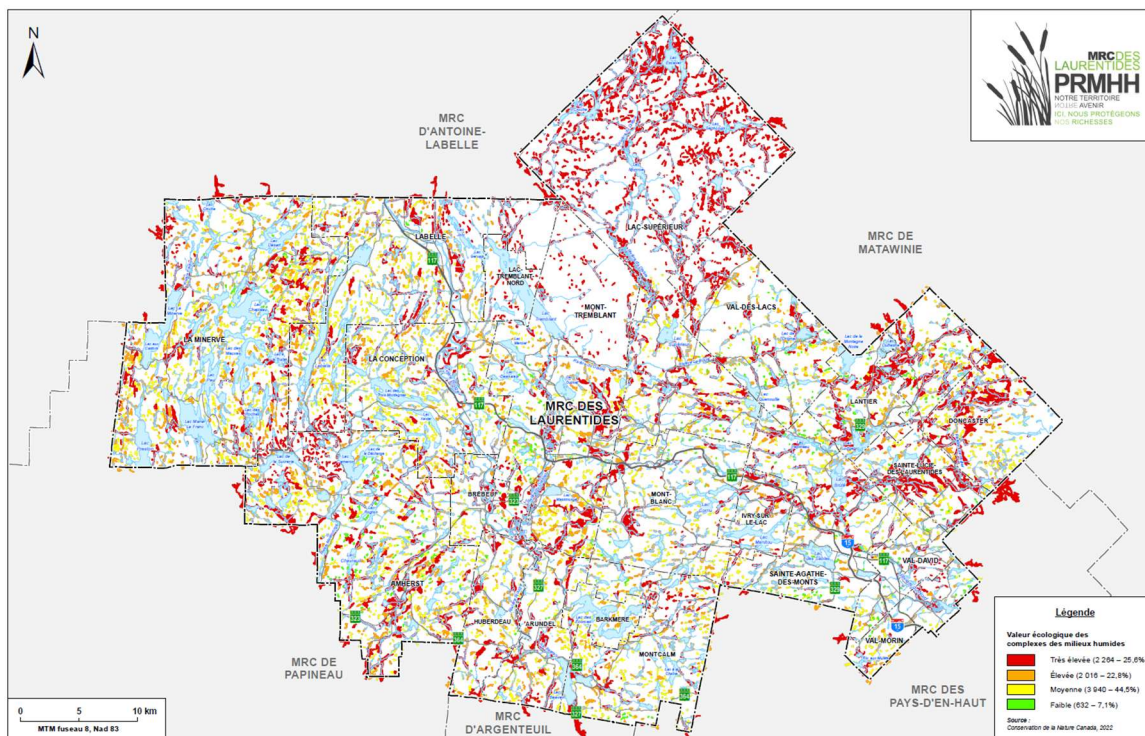


Figure 9. Valeur écologique des complexes de milieux humides

2. PORTRAIT

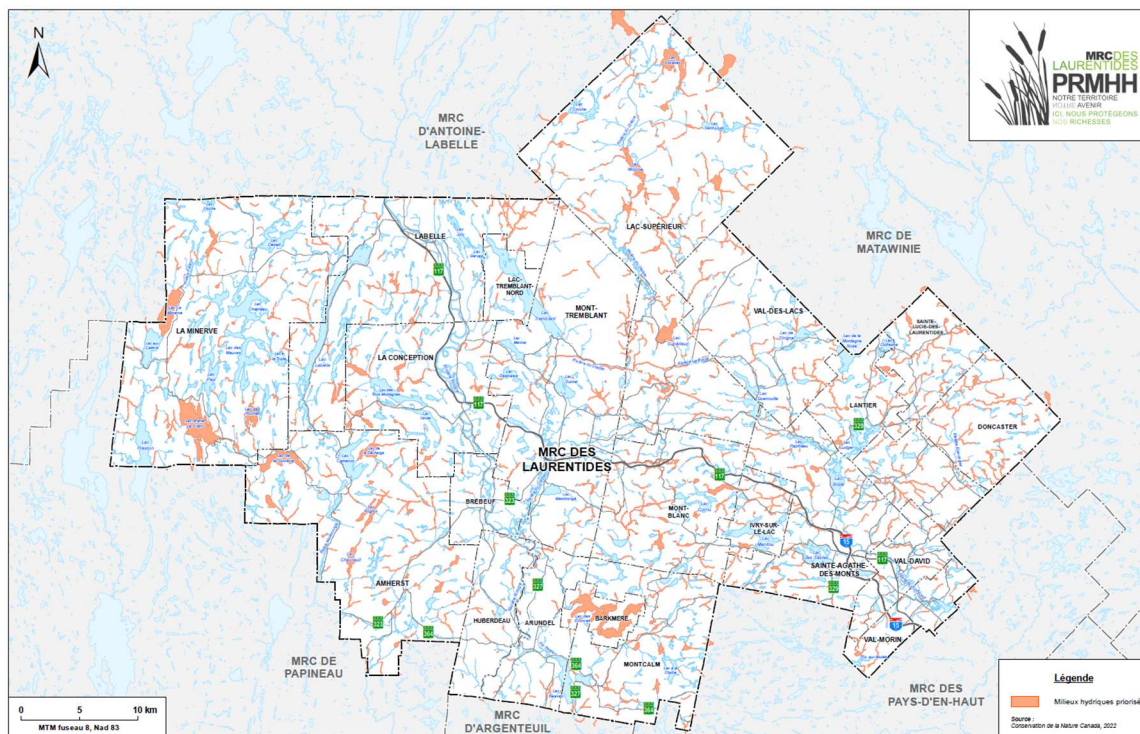


Figure 10. Milieux hydriques priorités

2.4. Éléments d'intérêt socioéconomique

2.4.1. Démographie

Le répertoire des municipalités du Québec évalue la population permanente de la MRC des Laurentides à 52 707 personnes au 13 février 2024¹⁵. Les municipalités les plus peuplées sont les villes de Sainte-Agathe-des-Monts (11 726 personnes) et de Mont-Tremblant (11 621), lesquelles constituent les pôles régionaux, suivies de Val-David (5 733) et de Mont-Blanc, anciennement Saint-Faustin-Lac-Carré (3 948).

¹⁵ <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/780/>

2. PORTRAIT

Selon l'Institut de la statistique du Québec¹⁶, la population de la MRC a connu un taux d'accroissement de 36 % de 1996 à 2021. La population de la MRC poursuivra sa croissance et augmentera de 17 % entre 2020 et 2041¹⁷, comparativement à 10,6 % pour l'ensemble du Québec¹⁸.

La figure 11 présente les variations de la population par municipalité entre 2006-2019. Il en ressort que les municipalités de Barkmere et Val-des-Lacs ont perdu au moins 10 % de leur population, alors que les municipalités de Lac-Tremblant-Nord, Mont-Blanc, Val-David et Sainte-Lucie-des-Laurentides ont vu leur population croître d'au moins 15 %.

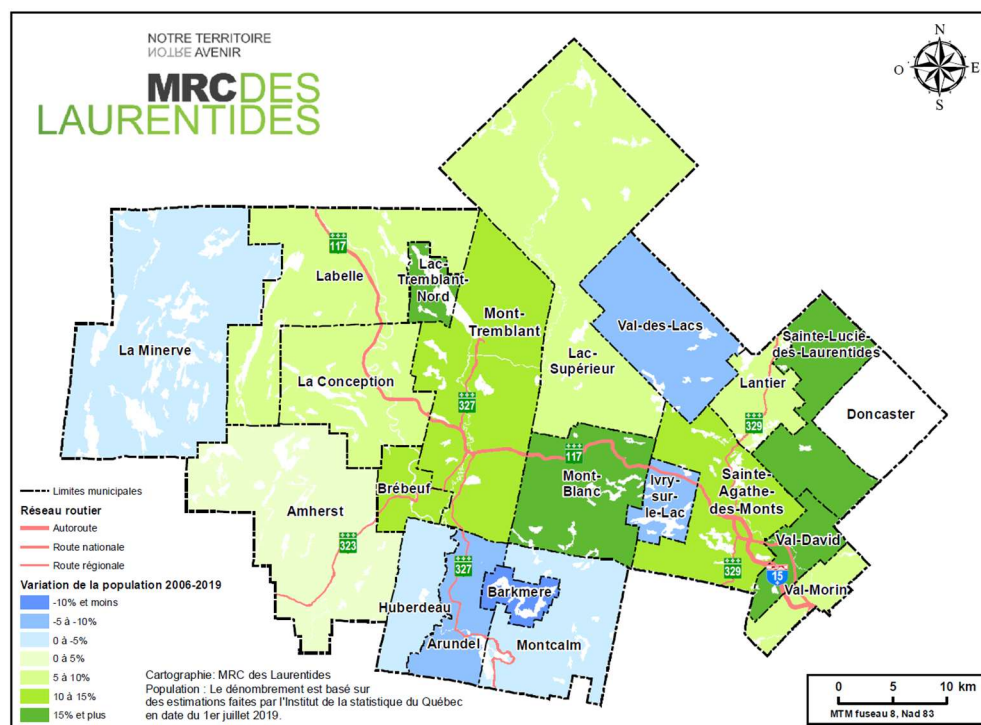


Figure 11. Variations de la population par municipalité entre 2006 et 2019

¹⁶ <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc>

¹⁷ https://statistique.quebec.ca/cartovista/demographie_prj_pop/index.html

¹⁸ <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region>

2. PORTRAIT

Une projection 2021-2026 permet d'estimer la variation attendue de la population par municipalité (Figure 12). Les municipalités de La Minerve et d'Huberdeau devraient constater les plus grandes baisses de leur population (entre 0,5 et 1 %). Inversement, les municipalités de Mont-Blanc, Lantier et Val-David devraient assister à la plus forte croissance de leur population, soit plus de 0,8 %.

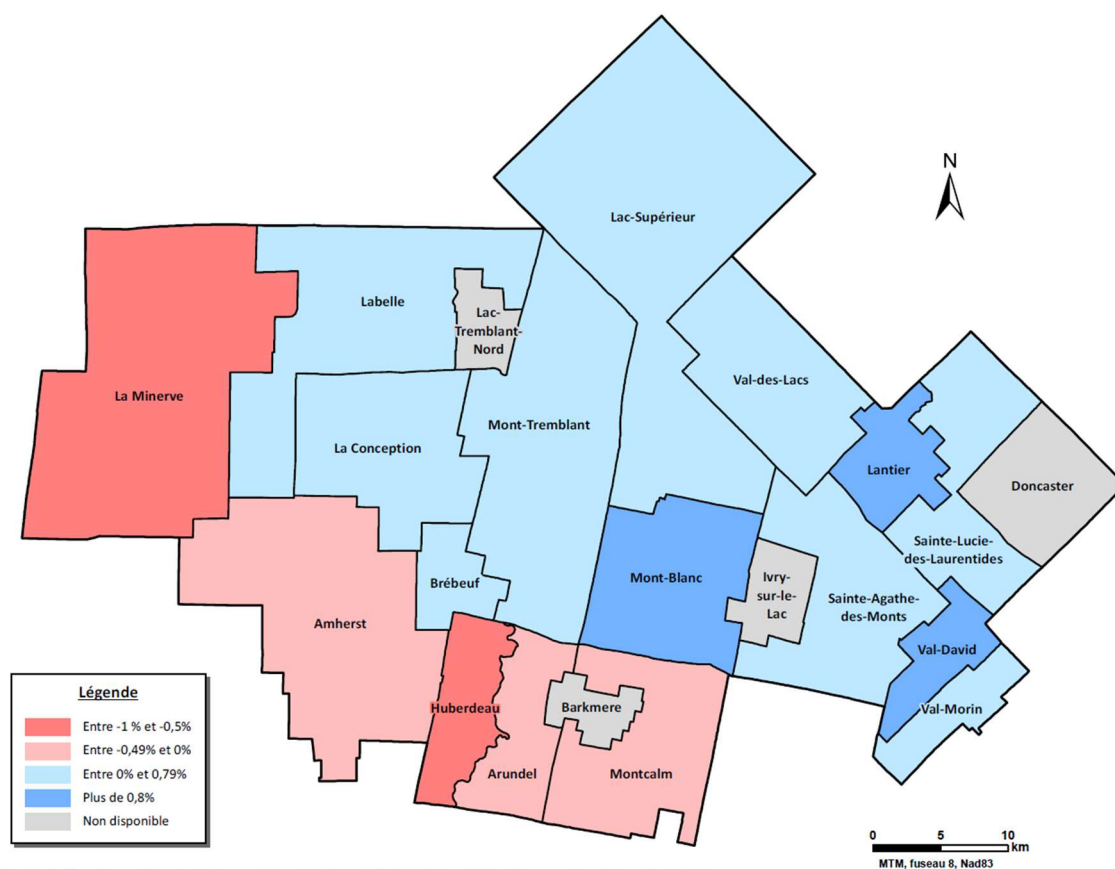


Figure 12. Variations de la population par municipalité – projection 2021-2026



2. PORTRAIT

L'âge moyen de la population de la MRC s'établissait à 48 ans en 2020 et devrait atteindre 51,5 ans en 2041¹⁹. Pour l'ensemble du Québec, l'âge moyen se situait à 42,6 ans en 2020 et est estimé à 45,5 ans en 2041²⁰.

En ce qui a trait à la répartition des différents groupes d'âge en 2021, les 0-19 ans représentaient 16,2 % de la population, les 20-64 ans, 56,5 % et les 65 ans et plus, 27,3 %. Ce dernier groupe devrait atteindre 35,5 % de la population en 2041²¹.

2.4.2. Premières Nations

Nation Algonquine

N'ayant jamais abandonné, ni cédé son territoire traditionnel ancestral Anishinabe, la communauté algonquine Kitigan Zibi Anishinabeg (KZA) revendique des droits sur le territoire de la MRC des Laurentides. Ainsi, l'État a un devoir constitutionnel de consulter cette communauté de bonne foi dans le but d'accommoder substantiellement leurs intérêts avant d'approuver des projets ou de prendre des décisions qui pourraient entraîner des répercussions sur leurs intérêts ou leurs droits.

Les consultations et les accommodements doivent concerner la planification stratégique, et non seulement le plan opérationnel. La législation et les politiques sur les ressources impliquent de fournir en temps opportun des renseignements concernant les actions ou les projets, d'écouter les préoccupations des Premières Nations et d'intégrer ces préoccupations dans le processus décisionnel. Les engagements du Québec en droit international entraînent également des obligations de consulter KZA et de protéger l'exercice de ses droits ancestraux et issus de traités en préservant l'environnement naturel de son territoire et son accès.

La conservation du territoire est d'ailleurs à la base des droits et de la culture algonquine. La pérennité des terres, des écosystèmes et des espèces est au cœur des valeurs et des décisions. Pour KZA, l'eau est sacrée : elle est l'élément de vie qui circule à travers l'ensemble des êtres

¹⁹ https://statistique.quebec.ca/cartovista/demographie_prj_pop/index.html

²⁰ <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/population-selon-le-groupe-dage-et-le-sexe-scenario-reference-a2021-quebec.xlsx>

²¹ https://statistique.quebec.ca/cartovista/demographie_prj_pop/index.html



2. PORTRAIT

vivants et assure toute vie sur Terre. Conscient de la richesse du territoire transmis par ses ancêtres et à protéger pour les générations futures, KZA en est le gardien et le protecteur.

Nation Kanien'kehá:ka

Une réserve a été créée pour les Kanien'kehá:ka (Mohawks) de Kahnawà:ke et Kanehsatá:ke en 1851 à la suite de la loi du Canada de 1851 intitulée “*Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de sauvages dans le Bas-Canada*”.

Ce territoire est un lieu important pour la pratique des droits ancestraux des Kanien'kehá:ka. Ils y possèdent des droits inhérents et traditionnels, y compris des droits de gouvernance et des obligations d'intendance sur leur territoire.

Les terres humides et les plans d'eau sont essentiels à la pratique continue des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Kanien'kehá:ka, qui agissent comme des intendants de la terre et de l'eau, en prenant soin de ces écosystèmes et en les protégeant pour les générations futures. Les Mohawks y parviennent en appliquant leurs propres lois et pratiques traditionnelles. En ce sens, le Ohén:ton Karihwatéhkwén (les mots qui viennent avant tout), qui est un code environnemental et spirituel, englobe des principes qui amènent à examiner attentivement les liens écologiques complexes et pas toujours évidents lorsqu'on évalue une zone, une espèce ou une activité en particulier. Ce code est l'expression des droits de garde et démontre à tous l'importance de la responsabilité humaine dans l'équilibre des relations avec tous les êtres vivants et la prise en compte de tous les aspects environnementaux.



2. PORTRAIT

2.4.3. Économie

Emploi

Les principales caractéristiques de l'emploi proviennent du recensement de 2021²² et apparaissent au tableau 4. Il en ressort que les données concernant l'emploi dans la MRC sont moins favorables que celles de l'ensemble du Québec²³.

Tableau 4. Caractéristiques de l'emploi en 2021

Caractéristique	MRC des Laurentides	Québec (province)
Taux d'activité	57,4 %	64,1 %
Taux d'emploi	51,0 %	59,3 %
Taux de chômage	11,1 %	7,6 %
Revenu total médian des particuliers (2019)	35 200 \$	38 400 \$
Emploi à temps plein	25,8 %	34,1 %
Travail autonome	20,4 %	12,0 %

En ordre décroissant d'importance, les principales catégories d'emploi sont :

- vente et services;
- métiers, transport, machinerie et domaines apparentés;
- affaires, finance et administration;
- enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux.

²² [Tableau de profil, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 - Les Laurentides, Municipalité régionale de comté \(MRC\) \[Division de recensement\], Québec \(statcan.gc.ca\)](#)

²³ [Tableau de profil, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 - Québec \[Province\] \(statcan.gc.ca\)](#)



2. PORTRAIT

Activité touristique

Près de 50 % de l'économie de la MRC des Laurentides est directement ou indirectement reliée à l'industrie touristique²⁴. Plus de 270 entreprises à caractère touristique procurent plus de 6 700 emplois.

Lieu de villégiature et de récréotourisme par excellence au Québec, le territoire de la MRC regorge d'infrastructures quatre saisons pour la pratique d'activités récréatives telles que la randonnée pédestre, le vélo, le golf, le ski alpin, la motoneige, le véhicule tout-terrain, le canot, le kayak, la planche à pagaie, le ski de fond et la raquette.

La MRC possède de nombreux attraits générant d'importantes retombées touristiques, entre autres :

- la Station Mont Tremblant;
- le Parc linéaire le P'tit train du Nord;
- le Parc national du Mont-Tremblant;
- le Sentier des cimes;
- le Casino de Mont-Tremblant;
- le Parc du Corridor aérobique;
- le Sentier National au Québec;
- la Réserve faunique Papineau-Labelle;
- le parc Éco Laurentides;
- le parc régional Val-David-Val-Morin;
- le domaine Saint-Bernard;
- la Route des Belles-Histoires.

²⁴ https://cdemrclaurentides.org/wp-content/uploads/2022/01/Industrie_touristiqueMRC_2015.pdf



2. PORTRAIT

Il est à noter que près de la moitié des habitations de la MRC correspondent à des résidences secondaires ou des résidences de tourisme.

Activité agricole

Étant donné que 89 % du territoire est constitué de montagnes et de forêts, les sols offrant le meilleur potentiel agricole se situent dans les vallées des rivières Rouge et du Diable. La partie cultivée de la zone agricole comprend une majorité de sols de classes 3 et 4, soit des terres ayant des limitations pouvant être assez importantes, mais qui peuvent faire l'objet de mesures correctrices (drainage, irrigation, modification de la structure, etc.)²⁵.

En 2020, la zone agricole couvrait près de 153 km² (6 %) du territoire de la MRC. On y retrouvait la grande majorité des 88 exploitations agricoles existantes. Les municipalités possédant la plus grande proportion de territoire en zone agricole sont Brébeuf, Arundel, Huberdeau et la Conception.

Les productions animales concernent principalement les élevages de bovins (laitiers ou de boucherie), de wapitis et de cerfs rouges. Quant aux productions végétales, elles se rapportent surtout à l'acériculture et à la production de fourrage pour les animaux. Il faut signaler que de nouvelles exploitations sont en émergence : légumes biologiques, petits fruits, plantes médicinales et produits forestiers non ligneux.

Activité forestière

La forêt couvre près de 80 % du territoire de la MRC. Les principales retombées économiques découlent de la récolte de la matière ligneuse, autant en terres publiques que privées. Il est à noter que la dépendance économique de la MRC des Laurentides vis-à-vis l'industrie forestière est évaluée à 0,95, ce qui correspond à une dépendance faible²⁶. D'ailleurs, cette industrie génère seulement 1,4 % des emplois de la MRC.

Les matières non ligneuses contribuent de plus en plus à la diversification des revenus associés à la forêt : acériculture, petits fruits, plantes comestibles et champignons. Bien que leurs

²⁵ https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/Portrait_PDZA_VF_Pour_Web.pdf

²⁶ https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etude_municipalites_2019.pdf



2. PORTRAIT

retombées économiques soient difficiles à évaluer, de nombreuses activités sont liées à la forêt : villégiature, camping, randonnée, vélo, activités nautiques, activités de prélèvement faunique, etc.

Activité minière

Consulté le 18 janvier 2024, le Système de gestion des titres miniers (GESTIM) a fourni de nombreuses informations concernant le territoire de la MRC des Laurentides :

- 252 titres d'exploration actifs;
- 7 baux de concession minière actifs;
- 1 bail exclusif (BEX);
- 7 baux non exclusifs actifs;
- 0 claim en demande;
- 68 sites d'exploitation de substances minérales de surface (SMS).

Quant au Système d'information géominière du Québec (SIGÉOM), consulté le même jour, il a permis de confirmer qu'il n'y a aucune mine ou projet dans la MRC. Selon une communication de Mélanie Barbeau, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du 6 juin 2023, il n'y a, sur le territoire de la MRC, aucune licence de stockage de gaz naturel, aucune licence d'exploration ou de production d'hydrocarbures révoquées le 23 août 2022 et aucun puits d'hydrocarbures ou sondages stratigraphiques. De plus, aucun droit relatif aux licences n'est actuellement en vigueur et aucun nouveau droit de stockage d'hydrocarbures n'est prévu en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*.

À la suite d'une modification de la *Loi sur les mines*, les MRC peuvent dorénavant délimiter dans leur schéma d'aménagement et de développement des *Territoires incompatibles avec l'activité minière* (TIAM). Un TIAM est un territoire dans lequel la viabilité de certaines activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière, que ces territoires soient situés en terres privées ou publiques.

Afin de protéger les activités sensibles, de réduire au minimum les conflits d'usages et de favoriser le bien-être de sa population, la MRC des Laurentides a identifié des TIAM en collaboration avec ses municipalités. Ces territoires correspondent aux secteurs résidentiels,



2. PORTRAIT

commerciaux, institutionnels, touristiques, récréatifs et patrimoniaux, incluant une bande de protection. En raison de négociations entre le MRNF et la MRC concernant les TIAM proposés, cette dernière a demandé en 2020 la suspension temporaire du droit de désigner sur carte un claim sur ces terrains. Cette suspension est valable pour une période de six mois, renouvelable avec la démonstration que la MRC élabore toujours son projet de délimitation de TIAM. De cette façon, aucun nouveau titre minier ne peut être inscrit sur ce territoire pendant le processus de délimitation des TIAM. Cependant, un titre minier actif ou en demande au moment de la mise en place de la suspension continue d'être en vigueur et n'est pas affecté par ladite suspension.

Richesse foncière uniformisée

La richesse foncière uniformisée (RFU) permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes. En 2023, la RFU de la MRC des Laurentides atteignait 23,3 milliards \$ (comm. pers. Anthony Dubois-Trottier, Service d'évaluation foncière de la MRC). La RFU combinée des deux villes centres, soit Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts, représente 49,6 % de la RFU totale de la MRC.

Indice de vitalité économique

L'indice de vitalité économique (IVE) permet de classer les localités les unes par rapport aux autres en fonction de leur vitalité. L'indice de vitalité économique des territoires est basé sur trois indicateurs : le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus, le taux de travailleurs (proportion de personnes occupant un emploi) de 25 à 64 ans et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Chacun de ces indicateurs représente une dimension importante de la vitalité, soit respectivement le niveau de vie, le marché du travail et la dynamique démographique. Une valeur négative signifie un retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des localités québécoises et, à l'inverse, une valeur positive indique que la localité présente un résultat supérieur à la plupart des localités. L'IVE de la MRC des Laurentides correspondait en 2020 à -1,35, ce qui la classait au 6^e rang sur les 7 MRC et la Ville de Mirabel (qui exerce certaines compétences habituelles des MRC) de la région administrative des Laurentides et au 60^e rang des MRC au Québec²⁷. Cet indice est très variable d'une municipalité à

²⁷ [Classement des MRC¹ selon l'indice de vitalité économique², Québec, 2006-2014, 2016, 2018 et 2020 \(quebec.ca\)](#)



2. PORTRAIT

l'autre. Par exemple, l'IVE correspondait en 2020 à 14,61 pour Lac-Tremblant-Nord et à -6,39 pour Amherst²⁸.

²⁸ [Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2023 \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca)



3. ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux des initiatives de conservation des milieux naturels réalisées, en cours et projetées dans la MRC des Laurentides est présenté, à partir des connaissances et informations disponibles. Cette section permet de dresser un état des lieux de la conservation du territoire à l'échelle régionale et locale, ainsi que d'harmoniser le plan stratégique aux démarches des acteurs du territoire.

3.1. Initiatives nationales

3.1.1 Accord Kunming-Montréal

En décembre 2022 à Montréal, s'est déroulée la 15^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CdP15). Celle-ci avait pour objectif d'adopter un cadre mondial pour la protection de la biodiversité. L'Accord Kunming-Montréal a été adopté, regroupant quatre (4) objectifs et 23 cibles à atteindre d'ici 2030 pour renverser la perte de biodiversité mondiale (Convention sur la Diversité Biologique, 2022). Plusieurs de ces cibles concernent la protection de la biodiversité, l'aménagement du territoire et la connectivité écologique, dont celle de protéger 30 % du territoire d'ici 2030. Parmi les cibles ayant un intérêt pour la planification stratégique de la MRC, on peut citer les suivantes :

- Cible 1 : Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'un aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité et/ou de processus de gestion efficaces portant sur le changement d'affectation des terres et de la mer, afin de ramener à près de zéro, d'ici à 2030, la perte de zones d'une grande importance en matière de biodiversité, y compris les écosystèmes d'une grande intégrité écologique, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales;
- Cible 2 : Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration effective, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité;
- Cible 3 : Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services



3. ÉTAT DES LIEUX

écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels;

- Cible 10 : Veiller à ce que les superficies consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l'utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l'application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques;
- Cible 12 : Accroître sensiblement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent de manière durable, en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et en garantissant une planification urbaine intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité indigène, la connectivité et l'intégrité écologiques, en améliorant la santé et le bien-être de l'homme et son lien avec la nature, et en contribuant à une urbanisation inclusive et durable et à la fourniture de fonctions et de services écosystémiques;
- Cible 14 : Assurer la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, les processus de planification et de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté, les évaluations environnementales stratégiques, les études d'impact sur l'environnement et, le cas échéant, la comptabilité nationale, à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs, en particulier ceux qui ont des incidences importantes sur la biodiversité, en alignant progressivement



3. ÉTAT DES LIEUX

toutes les activités publiques et privées, les flux fiscaux et financiers pertinents sur les buts et objectifs du présent cadre.²⁹

3.1.2 Plan Nature 2030

Dans le cadre de la CdP-15, le Gouvernement du Québec a annoncé un *Plan Nature 2030*, qui constitue une politique-cadre dédiée à la conservation de la biodiversité. Il a pour objectif de contribuer à l'atteinte des cibles mondiales tout en s'adaptant aux réalités territoriales, aux compétences et aux priorités propres au Québec. En 2024, le gouvernement a également publié un premier plan d'action qui propose une quarantaine de mesures concrètes visant à réaliser les 14 cibles et 33 objectifs établis par le Québec selon trois axes d'intervention auxquels sont associées des sommes dédiées:

1. Agir pour protéger et restaurer la biodiversité (466,9 M\$)
 - Objectifs :
 - Freiner la perte de biodiversité grâce à une planification participative.
 - Restaurer 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires.
 - Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec.
 - Protéger les espèces menacées ou vulnérables.
 - Exemples d'actions : Création de trames vertes et bleues, restauration de milieux humides et hydriques, financement pour des aires protégées.
2. Encourager les pratiques durables et améliorer l'accès à la nature (326,2 M\$)
 - Objectifs :
 - Promouvoir des pratiques agricoles et forestières durables.
 - Favoriser un accès responsable à la nature.
 - Exemples d'actions : Soutien à l'agriculture durable, gestion responsable des milieux naturels, projets de tourisme durable.

²⁹ [Recommendation adopted by the working group on the post-2020 global biodiversity framework \(cbd.int\)](https://www.cbd.int/postes/decision-adoptee-par-le-groupe-de-travail-sur-le-cadre-mondial-de-la-biodiversite-apres-2020)



3. ÉTAT DES LIEUX

3. Mobiliser les parties prenantes pour la conservation (95,7 M\$)

- Objectifs :
 - Impliquer les Premières Nations et les Inuit dans des projets de conservation.
 - Accroître la sensibilisation et l'éducation autour de la biodiversité.
 - Développer des mécanismes de financement axés sur la biodiversité.
- Exemples d'actions : Partenariats avec des organisations autochtones, création d'outils éducatifs et d'écofiscalité.

À la suite de la CdP15 et de l'annonce du Plan Nature 2030, le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, ainsi que plusieurs représentants des organismes en environnement de la région, dont ÉCL, ont fait parvenir une lettre au premier ministre afin de signifier leur volonté de faire de la région un modèle de conservation de la nature (annexe 1). Plusieurs stratégies de conservation furent mises de l'avant par les signataires, notamment : la création d'aires protégées en terres publiques et privées, la mise en valeur des milieux accessibles, la mise en place de pratiques agroenvironnementales et forestières durables, le suivi de la biodiversité et la consolidation des corridors écologiques.

3.1.3 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont des directives établies par le gouvernement pour encadrer et orienter les choix d'aménagement du territoire effectués par les municipalités régionales de comté (MRC). Elles visent à :

- Répondre aux enjeux d'aménagement actuels.
- Renforcer la collaboration entre le gouvernement, les MRC et d'autres parties prenantes.
- Fixer des objectifs mesurables à atteindre grâce à des indicateurs et des cibles.

Les OGAT servent de guide pour l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC, en intégrant des principes de développement durable, de conservation, et d'urbanisation contrôlée.



3. ÉTAT DES LIEUX

Depuis le 1^{er} décembre 2024, de nouvelles OGAT sont en vigueur au Québec. Parmi les mesures recommandées aux MRC concernant la conservation des milieux naturels (orientation 2), on peut noter celles-ci :

Attente 2.1.1 : Déterminer les territoires d'intérêt écologique et identifier les menaces et les risques touchant les territoires d'intérêt écologique et les contraintes à leur conservation.

Attente 2.1.2 : Prévoir, à l'égard des territoires d'intérêt écologique, des affectations et des normes cohérentes avec les mesures de conservation déjà prévues à l'égard de ces territoires, notamment en vertu des lois et règlements applicables, ainsi que des moyens de conservation pour les territoires d'intérêt écologique.

Attente 2.2.1 : Identifier des corridors écologiques en prenant en compte les territoires d'intérêt écologique, le portrait du couvert forestier, ainsi que les milieux naturels et forestiers des MRC voisines. La MRC doit aussi établir des usages compatibles et des normes favorisant le maintien ou la restauration de ces corridors. En complément, il est recommandé d'encourager la création de passages fauniques, terrestres et aquatiques, lors de la réfection ou de la construction de routes traversant les corridors écologiques.

Attente 2.2.2 Brosser un portrait détaillé du couvert forestier par municipalité, incluant son pourcentage, ses caractéristiques, les problèmes observés et les moyens de protection existants. En fonction du pourcentage de couvert forestier (supérieur à 50 %, entre 30 % et 50 %, ou inférieur à 30 %), des mesures spécifiques sont exigées pour maintenir ou améliorer le couvert forestier, en priorisant la préservation et le reboisement dans les corridors écologiques identifiés. Il est également suggéré de protéger davantage les rives élargies et de gérer la végétation en bordure des cours d'eau.

3.1.4 Accélérer la transition climatique locale (ATCL)

Le programme *Accélérer la transition climatique locale (ATCL)* prévoit un investissement de 500 millions de dollars découlant du *Plan pour une économie verte 2030* (PEV 2030).



3. ÉTAT DES LIEUX

Ce programme répond à une mesure du PEV 2030 visant à engager les partenaires dans la transition climatique du Québec. Il s'aligne également sur les objectifs du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT) visant à améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques.

Enfin, il répond à l'objectif 4.2 de la PNAAT et concrétise l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : *Ensemble au service des citoyens* visant à instaurer, dès 2024, un programme pour soutenir les actions municipales en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation.³⁰

3.2. Initiatives régionales

3.2.1 Schéma d'aménagement et développement du territoire (SAD)

En raison de leurs responsabilités respectives en aménagement du territoire, les gouvernements municipaux et les MRC sont appelés à jouer un rôle grandissant dans la protection des milieux naturels et de l'environnement. La MRC est en cours de révision de son schéma d'aménagement et de développement du territoire (SADR), qui définit sa vision stratégique et sa planification territoriale.

Dans son document préliminaire, actuellement en cours de révision, la MRC formule une vision d'aménagement qui permet de guider plus spécifiquement l'élaboration de ses orientations et objectifs d'aménagement et qui se décline comme suit : « *Sensible au développement durable de son territoire et à la collectivité qui l'habite, la MRC des Laurentides assume un rôle de rassembleur, de planificateur et de coordonnateur où la collaboration et le soutien aux municipalités et partenaires sont indissociables du maintien, de l'amélioration de notre milieu de vie au sein d'un milieu économique harmonieux* » (MRC des Laurentides, 2023).

³⁰ [Accélérer la transition climatique locale | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/gouvernement/actualites/transition-climatique/accelerer-la-transition-climatique-locale)



3. ÉTAT DES LIEUX

Dans ce document, la MRC définit plusieurs orientations et secteurs voués à la conservation des milieux naturels, ainsi que plusieurs actions particulières pour répondre aux enjeux suivants : l'adaptation aux changements climatiques, la préservation des milieux sensibles et le maintien des écosystèmes et la gestion des eaux de ruissellement. Ces mesures comprennent la création d'une trame de biodiversité, des dispositions pour une protection accrue des rives et visant à contrer l'érosion des sols, ainsi que le maintien des mesures relatives à la conservation des aires de biodiversité (ravages de cerfs de Virginie, héronnières, frayères, etc.) (MRC des Laurentides, 2023).

Le SADR de la MRC comprenait un total de neuf (9) orientations réparties en deux volets, soit un volet lié à l'aménagement durable et l'autre à l'occupation dynamique du territoire. Au sein du premier volet, l'orientation 3 touche directement la conservation des milieux naturels et vise à « *favoriser un aménagement du territoire axé sur la préservation et la valorisation de l'environnement et des milieux naturels afin d'assurer la fonctionnalité des écosystèmes, la protection de la biodiversité, la santé des personnes et l'attractivité du territoire* » (MRC des Laurentides, 2023). Trois autres orientations concernent la mise en valeur des éléments d'intérêt culturel, identitaire, historique et paysager (orientation 4), l'amélioration de l'offre récréotouristique (orientation 8) et la mise en valeur, la diversification et l'harmonisation des différents usages en vigueur sur les terres publiques (orientation 9) (MRC des Laurentides, 2023).

Le concept d'organisation spatiale défini dans le SADR comprend un total de 15 affectations du territoire. Parmi celles-ci, les affectations « *Villégiature paysagère* », « *Villégiature de biodiversité* » et « *Corridor de biodiversité* » englobent le maintien et la protection des paysages et de la biodiversité sur le territoire. Les territoires visés par ces deux affectations de villégiature sont peu morcelés et très peu développés. Au sein de l'affectation *Corridor de biodiversité*, l'aménagement du territoire est assujéti à des règles spécifiques à l'égard des usages et des densités, de même qu'à la conservation d'espaces naturels et ce, afin de limiter le morcellement du territoire et ainsi diminuer les impacts sur la faune, notamment pour l'habitat du cerf de Virginie (MRC des Laurentides, 2023).

Ensuite, l'affectation « *Conservation et récréation* » comprend des secteurs où l'on trouve de grands espaces publics voués à la récréation de grand plein air ainsi qu'à la protection plus



3. ÉTAT DES LIEUX

accentuée de certains secteurs forestiers plus sensibles sur le plan écologique. Cette affectation vise à appuyer la diversification de l'économie locale et les aménagements récréatifs en forêt publique selon l'approche multiressource. Elle comprend le parc national, les parcs régionaux, les réserves fauniques et naturelles, les parcs linéaires, ainsi que les pôles récréatifs projetés (MRC des Laurentides, 2023).

L'affectation « *Touristique* » s'applique quant à elle à des secteurs de forte concentration d'infrastructures hôtelières, d'équipements touristiques, d'habitations de formules et densités variées et de commerces et services visant principalement une clientèle touristique. Cette affectation vise à reconnaître les secteurs de destinations touristiques à rayonnement national et international (MRC des Laurentides, 2023).

Finalement, l'affectation « *Forestière* » comprend une grande partie des terres publiques du territoire ainsi qu'une partie des terres forestières privées. Il comprend de vastes territoires composés de massifs boisés peu morcelés, très faiblement densifiés et peu affectés par la pression du développement résidentiel. Les secteurs visés sont axés sur l'aménagement forestier et la mise en valeur durable des ressources naturelles, des activités de grand plein air, ainsi que sur la conservation du milieu naturel ou d'habitats fauniques. L'objectif du schéma est d'y préserver les massifs boisés existants.

Étant donné la publication des nouvelles OGAT (section 3.1.3), cette version du SADR est encore en processus de révision par la MRC afin d'inclure les nouvelles orientations gouvernementales.

3.2.2 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

En 2017, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* est adoptée dans le but de moderniser les mesures prévues pour mieux protéger ces milieux. Elle a notamment apporté des modifications sur des lois existantes, par exemple, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau* (loi sur l'eau), dans laquelle les MRC se voient spécifiquement confier la responsabilité d'élaborer des plans régionaux de milieux humides et hydriques (PRMHH) pour leur territoire respectif. Un PRMHH est un outil de planification des actions pour la conservation des milieux humides et hydriques du territoire du domaine privé d'une MRC. L'objectif général de l'élaboration d'un PRMHH est d'amorcer une réflexion en amont du développement territorial, dès l'étape de la planification.



3. ÉTAT DES LIEUX

Pour élaborer son PRMHH, la MRC des Laurentides a dressé un état des lieux de ses milieux humides et hydriques, en identifiant ceux qu'elles souhaitent protéger intégralement, y permettre une utilisation durable (accès et aménagement compatible avec la conservation) ou fournir des efforts de restauration, en fonction de leur valeur écologique et des services écosystémiques qu'ils rendent à la collectivité. Pour ce faire, une priorisation des milieux humides et hydriques sur l'ensemble du territoire a été réalisée en fonction de différents critères. La MRC a ensuite proposé un plan d'action issu de sa stratégie de conservation pour planifier les activités qui seront réalisées pour atteindre les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques sur son territoire.

Bien que les orientations et objectifs du PRMHH visent principalement les terres privées, il convient de noter que l'analyse de priorisation s'est faite sur l'ensemble du territoire, incluant les terres publiques. En 2022, la MRC des Laurentides a soumis son PRMHH au MELCCFP. Dans le cadre de l'élaboration de son plan d'action, la MRC s'est fixé des objectifs ambitieux pour la conservation des milieux humides et hydriques sur son territoire, notamment :

- D'ici 2025, aucun développement n'aura lieu dans au moins 95 % des complexes de milieux humides de valeur écologique très élevée, dans au moins 90 % de ceux de valeur écologique élevée, dans au moins 85 % de ceux de valeur écologique moyenne et dans au moins 80 % pour tous les autres milieux humides;
- D'ici 2025, aucun développement n'aura lieu dans au moins 90 % des milieux humides (peu importe leur valeur écologique identifiée dans l'analyse de priorisation) pour certains secteurs;
- D'ici 2025, tout nouveau développement conservera 30 % de sa superficie totale en milieu naturel pour certains secteurs;
- D'ici 2032, 1 500 hectares de milieux naturels seront protégés (en terres privées).

Le PRMHH de la MRC met en lumière des opportunités de protection des milieux humides et hydriques, offrant ainsi des pistes pour maximiser l'impact positif des initiatives de conservation locales et régionales. De plus, il propose des interventions prioritaires spécifiques, définissant les actions concrètes à entreprendre pour atteindre les objectifs de conservation fixés.



3. ÉTAT DES LIEUX

Les connaissances acquises et certaines des actions qui ont été identifiées au PRMHH pour la conservation des milieux humides et hydriques seront intégrées au SADT pour favoriser un développement durable et cohérent du territoire.

3.2.3 Vision autochtone du territoire

Le territoire de la MRC est un lieu important pour la pratique des droits ancestraux des communautés autochtones. Le territoire de la MRC fait partie du territoire ancestral de deux nations autochtones, soit la communauté algonquine Kitigan Zibi Anishinabeg (KZA) et les communautés Kanien'kehá:ka (Mohawks) de Kahnawà:ke et Kanehsatà:ke.

La présence de milieux naturels intègres est essentielle à la pratique continue des activités traditionnelles et au maintien de leurs droits de chasse, de pêche et de piégeage, entre autres. La conservation de la nature est donc à la base des droits, des valeurs et de la culture autochtone. Ainsi, il est primordial d'assurer l'accès et la préservation de territoires intègres et voués à la pratique de ces activités traditionnelles, donc exempts d'autres usages allochtones pouvant perturber ces milieux, tels que les usages récréotouristiques.

Dans un grand souci de prendre en compte les intérêts et les pratiques bioculturelles des communautés autochtones, la MRC a contribué au projet du centre culturel autochtone Kina8at-Ensemble (Kinawat), qui a pour mission de favoriser la reconnexion culturelle en renouvelant la mémoire ancestrale chez les Autochtones et de partager les cultures autochtones avec tous, dans l'esprit de la réconciliation.³¹ De nombreuses activités culturelles et pédagogiques sont offertes, telles que des programmes de formation, de sensibilisation et de ressourcement, inspirés de la philosophie et des traditions des Premières Nations.

3.2.4 Déclaration de Gatineau

En contexte d'augmentation significative des titres miniers sur le territoire et de la difficulté d'encadrer et d'harmoniser les activités minières avec les autres usages du territoire, les municipalités réclament au gouvernement du Québec de resserrer les dispositions en vigueur

³¹ [Kina8at](#)



3. ÉTAT DES LIEUX

concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière, notamment dans le cadre du plan de mise en œuvre de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*.

Lors du *Forum municipal : Intégration des activités minières : acceptabilité sociale et cohabitation*, organisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui s'est déroulé le 26 janvier 2023 à Gatineau, plusieurs municipalités du Québec se sont mobilisées afin de faire entendre les enjeux liés à l'activité minière auprès du gouvernement. Plusieurs municipalités ont donc adopté la *Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires* (Déclaration de Gatineau). Celle-ci demande au gouvernement du Québec de :

1. Mettre à jour l'encadrement municipal des activités minières afin de tenir compte de l'évolution du contexte minier québécois, notamment par le retrait de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par la modernisation de l'OGAT relative aux activités minières;
2. Modifier dès maintenant l'OGAT relative aux activités minières pour permettre aux municipalités de reconnaître spécifiquement la valeur économique, sociale et culturelle de la villégiature en assurant la cohabitation harmonieuse des activités minières avec cette activité;
3. Assurer la pérennité du prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine en considérant la nécessité de la recharge des nappes phréatiques, dans le contexte de stress hydrique engendré par les changements climatiques;
4. Modifier la loi afin de permettre aux municipalités de différencier l'extraction des ressources minérales de surface, comme les carrières, gravières et sablières, des autres activités minières dans l'identification de TIAM;
5. Reconnaître formellement que l'acceptabilité sociale par les communautés locales et par les municipalités concernées constitue un élément fondamental pour tout projet minier;



3. ÉTAT DES LIEUX

6. Mettre en place un comité technique, composé de spécialistes en aménagement du territoire de tous les ordres de gouvernement et de spécialistes du secteur minier, qui aura pour mandat de proposer des améliorations au régime d'encadrement des activités minières par l'aménagement du territoire.³²

Étant donné sa vision d'aménagement durable et harmonieux du territoire et sa préoccupation de préserver la valeur récréotouristique de son territoire, la MRC appuie la *Déclaration de Gatineau*.

3.2.5 Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC)

La MRC des Laurentides vient de terminer l'élaboration d'un *Plan d'adaptation aux changements climatiques* (PACC), dans une démarche commune avec trois autres MRC de la région des Laurentides, soit celles des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle (WSP, 2024). Voici certaines actions du PACC en lien avec la conservation :

Mesure C1.2

À travers le PRMHH, mettre en place des actions fortes de conservation des milieux humides.

Mesure D1.1

Créer une stratégie de conservation à l'échelle de la MRC incluant des objectifs de conservation et de promotion de la conservation volontaire. Arrimer la stratégie aux diverses planifications de la MRC (SAD, PDZA, etc.).

Mesure D1.2

Participer à une stratégie régionale de conservation des milieux naturels à l'échelle des Laurentides incluant les enjeux des territoires publics.

³² [Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires \(umq.qc.ca\)](http://umq.qc.ca)

3. ÉTAT DES LIEUX

Mesure D1.3

Redéfinir les accès publics aux milieux naturels de la MRC afin de participer à la conservation et la protection du territoire.

Mesure D1.4

Créer une banque de terrains disponibles pour des travaux compensatoires lors de l'atteinte aux milieux naturels.

3.2.6 Plans de connectivité Oka-Tremblant et Plaisance-Tremblant

Éco-corridors laurentiens (ÉCL), en partenariat avec Conservation de la nature Canada (CNC) et le Conseil Régional de l'Environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), dans le cadre de l'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCÉ), a entamé une démarche afin d'élaborer un plan de connectivité pour l'axe Plaisance-Tremblant. L'objectif est d'élaborer une vision commune et un plan d'action pour la conservation au sein de cet axe de connectivité via une démarche concertée entre l'ensemble des acteurs territoriaux concernés. ÉCL élaborera également un plan de connectivité pour l'axe Oka-Tremblant. Ces plans de conservation pour des corridors écologiques constituent des projets innovants de gouvernance partagée entre plusieurs régions administratives et allant au-delà des frontières administratives. Ils seront réalisés sous l'accompagnement du *Center for Large Landscape Conservation* (CLLC), selon les lignes directrices pour la conservation de la connectivité via des réseaux écologiques et des corridors de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

3.2.7 Validation des corridors

Éco-corridors laurentiens, en partenariat avec l'UQO, l'UQAM ainsi que les parcs nationaux de Mont-Tremblant et d'Oka, travaille à réaliser un projet de validation des corridors écologiques et des noyaux de conservation identifiés par ÉCL en 2020 (Éco-corridors laurentiens, 2020).

Ce projet vise à identifier, grâce à un réseau de pièges photographiques et d'enregistreurs audio, les *hotspots* de biodiversité des Laurentides et valider l'utilisation par la faune des corridors écologiques identifiés dans la région. Le projet vise également à consolider les corridors en collaborant avec les municipalités et résidents situés dans les corridors afin d'intégrer ces informations dans les outils de planification et de sensibilisation.



3. ÉTAT DES LIEUX

3.2.8 Protection des meutes de loups du parc national du Mont-Tremblant

La protection de la population de loups dans la MRC des Laurentides revêt une importance capitale tant pour le maintien de l'équilibre écologique de la MRC, que pour la conservation de la biodiversité régionale. En tant que prédateurs de haut niveau dans la chaîne alimentaire, les loups jouent un rôle crucial dans la régulation des populations de proies, contribuant ainsi à maintenir la santé et la diversité des écosystèmes : leur présence favorise la stabilité des habitats naturels en contrôlant les populations de cervidés et d'autres herbivores, ce qui peut prévenir le surbroutage et la dégradation des milieux forestiers. De plus, les loups sont des indicateurs de la santé environnementale, leur présence témoigne ainsi du caractère encore intègre d'une grande partie du territoire de la MRC.

Dans la MRC des Laurentides, la dynamique de la population de loups est influencée par divers facteurs écologiques et anthropiques. Le parc national du Mont-Tremblant a intégré des méthodologies de gestion axées sur l'écologie du loup depuis une décennie, en s'appuyant sur les travaux de Tennier (2008). Ces initiatives ont abouti à l'élaboration d'un cadre de protection spécifique, le *Plan de protection des loups du parc national du Mont-Tremblant* (Dorion et Tennier, 2022), qui vise à encadrer l'interaction entre les activités humaines et les populations de loups au moyen de zones tampons et de régulations saisonnières, en plus de suggérer des recommandations afin de réduire le dérangement humain en périphérie du parc national et assurer le maintien d'une population viable de loups.

Des études de télémétrie réalisées entre 2015 et 2017 (Malcolm, 2019) ont permis de définir le domaine vital de dix individus, conduisant à l'établissement de zones tampons englobant ces domaines vitaux (figure 13). Ces données soulignent l'importance d'une vaste aire pour subvenir aux besoins des loups, qui varie en fonction de la densité des proies telles que le cerf de Virginie, l'orignal et le castor, et des cycles biologiques.



3. ÉTAT DES LIEUX

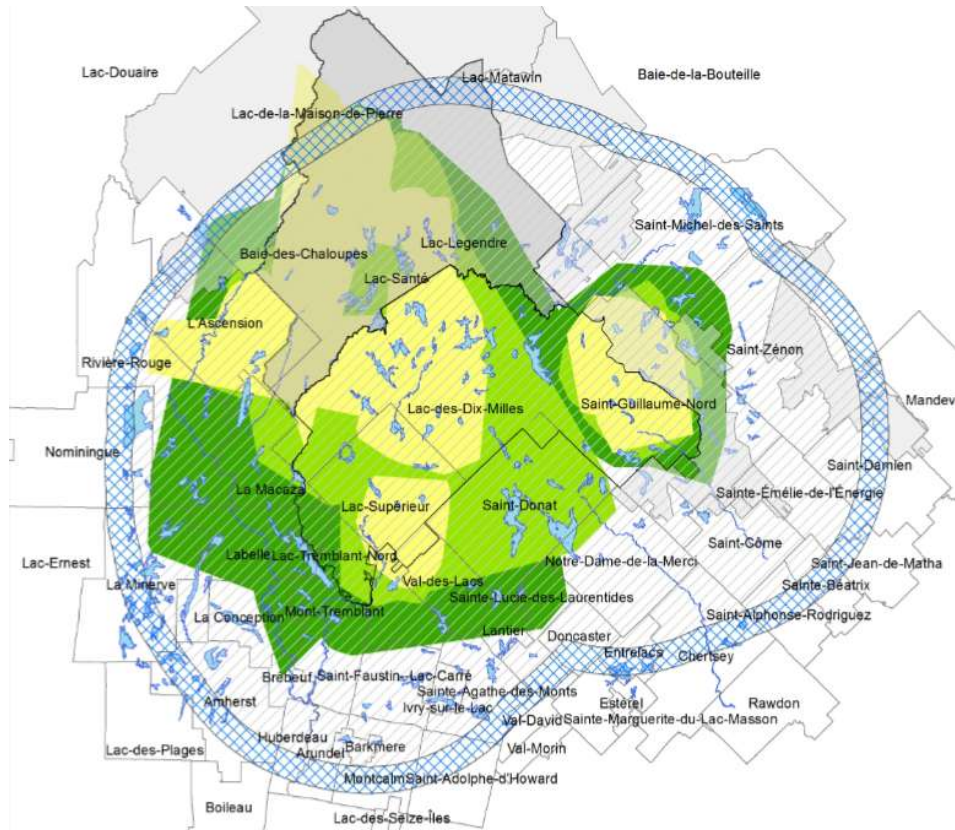


Figure 13. Domaines vitaux des loups suivis par télémétrie entre 2015 et 2017 et zone périphérique du parc national du Mont-Tremblant (zone tampon de 28 km)

La superficie de 1510 km² du parc National du Mont-Tremblant se révèle donc insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins des meutes, poussant ces dernières à couvrir les territoires périphériques. Ces zones périphériques, cependant, sont sujettes à des pressions anthropiques accrues telles que le piégeage, les activités récréatives extensives, qui à leur tour sont exacerbées par la fragmentation des habitats due aux développements résidentiels, de villégiature et au développement routier. La présence humaine et les modifications des habitats sont identifiées comme les principales menaces pour la survie et la stabilité écologique des



3. ÉTAT DES LIEUX

populations de loups. Ces facteurs incluent la mortalité directe (piégeage, collisions routières) et indirecte (perte et fragmentation des habitats, compétition interspécifique avec le coyote due à l'hybridation et la conversion des habitats).

Au regard de ces constats, plusieurs recommandations sont formulées pour la gestion et la conservation des populations de loups sur le territoire de la MRC des Laurentides :

- 1) Favoriser la création d'aires protégées et autres mesures de conservation qui permettent de maintenir la vocation forestière et faunique du territoire (pour le loup, mais également pour l'orignal, le cerf et le castor);
- 2) Assurer une connectivité des territoires utilisés par le loup, spécialement entre la réserve faunique de Papineau-Labelle et le parc national du Mont-Tremblant, via la consolidation de larges massifs forestiers et de corridors;
- 3) Assurer une gestion faunique qui tient compte des besoins du loup (p.ex. : interdire le piégeage dans les noyaux de conservation du loup);
- 4) Interdire le nourrissage du cerf de virginie;
- 5) Limiter l'effet barrière des routes via la mise en place de passages fauniques (particulièrement au niveau des routes de 25 mètres de largeur et plus). Une grande priorité doit être accordée à la route 117;
- 6) Cibler les zones prioritaires du loup en complétant les analyses d'utilisation d'habitat des meutes présentes sur le territoire.

3.2.9 Réserve de ciel étoilé du parc National du Mont-Tremblant

En 2020, la MRC appuyait la démarche du parc national du Mont-Tremblant pour obtenir le statut de premier parc international de ciel étoilé au Québec. Afin d'offrir la possibilité aux générations actuelles et futures de contempler l'un des spectacles les plus majestueux de la nature, le parc national du Mont-Tremblant a incorporé l'enjeu de la protection du ciel étoilé à ses plans de conservation et d'éducation. L'organisation américaine *DarkSky International* a reconnu l'engagement du parc national du Mont-Tremblant à protéger son environnement nocturne exceptionnel et lui a décerné la certification International Dark Sky Park.



3. ÉTAT DES LIEUX

La mise en place de mesures réglementaires et d'incitatifs financiers, tels que le programme Énergère³³, sont des mesures recommandées pour la réduction de la pollution lumineuse en périphérie du parc. Spécifiquement, l'adoption de règlements encadrant l'éclairage commercial, résidentiel et des voies publiques est à favoriser. La Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic a d'ailleurs créé un Guide de l'éclairage³⁴, qui inclut plusieurs recommandations quant à l'orientation, la couleur, l'intensité et la période des éclairages résidentiels, commerciaux et routiers.

3.2.10 Produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les produits forestiers non ligneux sont une autre façon de profiter des ressources qu'offre un territoire forestier. Les PFNL désigne l'ensemble des produits d'origine biologique autre que le bois, qu'ils soient exploités à des fins personnelles ou commerciales. Ils peuvent être un vecteur de développement économique et culturel des communautés, en plus d'aider à diversifier l'économies des régions forestières. On peut notamment mentionner certaines filières comme l'acériculture, la cueillette et la production de champignons, de plantes médicinales ou de petits fruits.

La MRC a d'ailleurs identifié les PFNL dans sa planification territoriale comme moyen d'optimiser et de diversifier son économie (Orientation 4, objectif 4.4) (MRC des Laurentides, 2023). À cette fin, la MRC a documenté son potentiel de récolte de PFNL, a participé à un recensement des entrepreneurs et du personnel œuvrant dans cette filière et s'est dotée d'un plan stratégique de développement. Elle a également organisé des soirées de réseautage visant particulièrement le maillage entre les différents acteurs de cette filière.

L'intérêt de la MRC pour les PFNL se reflète également dans la création, en adéquation avec l'orientation 9, d'un nouveau zonage agro-forestier pour ses terres publiques intramunicipales

³³ [Énergère - Fédération québécoise des municipalités \(fqm.ca\)](http://energere.ca)

³⁴ [Guide de l'éclairage \(cieletoilemontmegantic.org\)](http://cieletoilemontmegantic.org)

3. ÉTAT DES LIEUX

(TPI) qui favorise la culture de PFNL (figure 14). Cette nouvelle affectation représente 83,8 ha, soit environ 1,6 % de la superficie des TPI de la MRC des Laurentides.

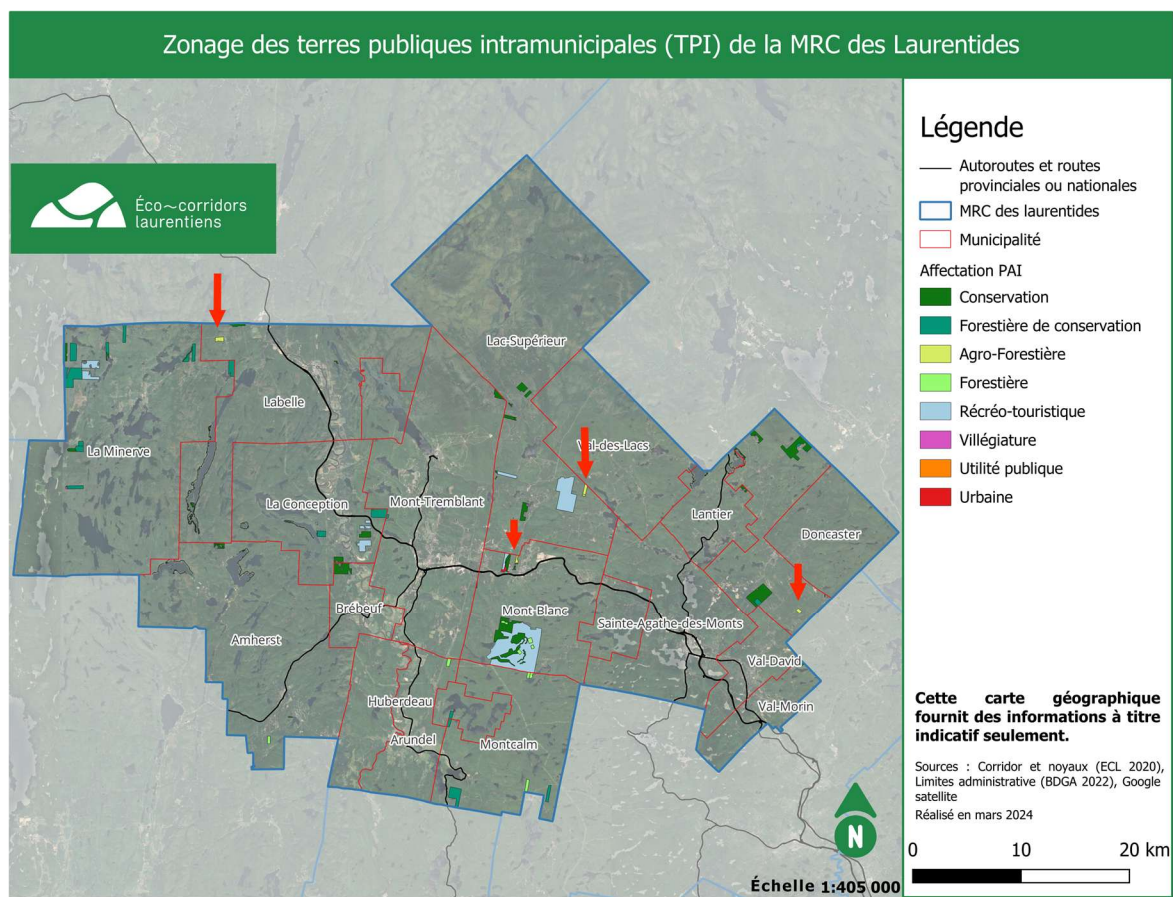


Figure 14. Affectation agro-forestière pour les TPI de la MRC des Laurentides

3.2.11 Études sur les impacts des opérations forestières

L'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) a réalisé, conjointement avec la MRC, des suivis de chantiers forestiers, plus spécifiquement des chemins forestiers, afin de documenter les impacts des opérations forestières sur les petits cours d'eau (OBV RPNS, 2022). L'état des traverses de cours d'eau et des chemins forestiers a



3. ÉTAT DES LIEUX

été documenté et une modélisation du risque de transport des sédiments vers les milieux humides et hydriques a également été réalisée afin de cibler certains secteurs clés. Une comparaison entre les observations sur le terrain et la modélisation a ainsi pu être réalisée. Cela a permis de documenter les impacts de la foresterie sur les cours d'eau.

Cette étude s'insérait dans une démarche en cours d'élaboration avec l'Université Laval et la MRC visant à documenter les impacts des opérations forestières. Cette étude comportait un autre volet touchant la gouvernance de la forêt dans les Laurentides et un autre touchant les impacts socio-économiques de l'exploitation forestière. Ce projet a pour objectif de documenter l'état de la situation de la foresterie dans les Laurentides et de proposer une nouvelle approche de la foresterie pour la région.

3.2.12 Harmonisation des usages sur les terres du domaine de l'État

Souvent considérée comme le berceau de la villégiature au Québec, la grande région des Laurentides connaît un développement et une histoire fortement liés à cette activité. Étant situé au centre de cette grande région, le territoire de la MRC des Laurentides s'est grandement développé en raison de la villégiature et du tourisme, grâce notamment à la richesse et la diversité de ses paysages, à ses forêts ainsi qu'à la qualité et l'accessibilité de ses nombreux lacs et cours d'eau.

Le gain de popularité des activités récréotouristiques, la proximité de la grande région métropolitaine, le développement du centre de villégiature Tremblant ainsi que la présence du parc national du Mont-Tremblant, des parcs linéaires du P'tit Train du Nord et du Corridor aérobie contribuent aujourd'hui à faire de la MRC des Laurentides un lieu de tourisme et de villégiature de renommée internationale. En effet, près de 50 % de l'économie de la MRC des Laurentides est directement ou indirectement reliée à l'industrie touristique. Le tourisme et la villégiature sont donc l'un des principaux moteurs de son développement économique.

Couvrant près de 40 % du territoire, les terres du domaine de l'État sont des éléments importants d'un point de vue économique, environnemental et social pour la MRC. Ces terres se situent à proximité de multiples secteurs de villégiature et récréotouristiques et une multitude de droits à l'égard de l'utilisation du territoire public y sont consentis. Les besoins et les intérêts des populations à l'égard de ces forêts sont multiples et variés. L'industrie du bois, les résidents, les



3. ÉTAT DES LIEUX

villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs, les piégeurs, les associations de lacs et les municipalités ont des besoins et des intérêts à la fois complémentaires et conflictuels. L'aménagement forestier engendre des impacts non négligeables sur les paysages, la qualité de l'eau, les chemins municipaux et le bien-être des résidents. Or, c'est la beauté et la qualité des paysages et des milieux naturels qui font la richesse du territoire et qui sont à l'origine du développement actif de la villégiature et du récréotourisme.

Sans pour autant diminuer l'importance de l'industrie traditionnelle qu'est la foresterie sur le territoire de la MRC, dont elle reconnaît la nécessité de la promouvoir à l'intérieur de sa *Planification stratégique durable pour la diversification de l'économie et de l'emploi dans la MRC des Laurentides 2016-2020*³⁵, il n'en demeure pas moins que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) devra axer ses orientations en matière d'aménagement forestier sur les terres publiques en tenant compte des réalités régionales de la MRC. La MRC souhaite que le MRNF adapte ses plans d'aménagement forestier en fonction des caractéristiques économiques, sociales et physiques propres à la MRC. Elle tient à encourager la recherche d'une utilisation optimale, équilibrée et durable des multiples ressources de la forêt. La MRC juge notamment prioritaires le développement et la mise en valeur des ressources forestières non ligneuses sur son territoire et la protection du potentiel acéricole, en lien avec son économie basée sur le récréotourisme.

3.2.13 Projet *Vibrez au km²*

Avec *Vibrez au km²*, sa signature territoriale, la MRC des Laurentides met en place une démarche visant à se démarquer comme étant une destination d'activités et d'attrait inusités, à travers le Québec. *Vibrez au km²* a pour principaux enjeux de contrer les effets du changement climatique sur l'activité économique régionale, avoir davantage d'attrait et activités quatre saisons, augmenter le nombre de nuitées sur le territoire et raccourcir les délais entre les visites.

Le tout s'insère dans la préoccupation de la MRC de diversifier son offre touristique en contexte de crise climatique, qui a des impacts notamment sur l'offre d'activités récréatives hivernales.

³⁵ [Planification stratégique de la MRC des Laurentides](#)



3. ÉTAT DES LIEUX

3.2.14 Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES)

[illegible]



3. ÉTAT DES LIEUX

3.3. Initiatives locales

3.3.1 Aires protégées en terres publiques

Dans le contexte de l'Accord Kunming-Montréal et du Plan Nature 2030, de nombreuses municipalités de la région se mobilisent afin de contribuer à l'atteinte de la cible de protection de 30 % du territoire d'ici 2030. Ainsi, plusieurs municipalités ont entamé un projet de création d'aires protégées sur leur territoire (Figure 16).

En juin 2024, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a annoncé le lancement d'un appel à projets auprès du grand public pour la création d'aires protégées en territoire public méridional, continental et marin. Cette initiative a pour objectif de faciliter le processus de proposition d'aires protégées afin de contribuer à l'atteinte de la cible nationale de conservation de 30 % du territoire québécois d'ici 2030³⁶.

Ainsi, l'ensemble des acteurs territoriaux ont été invités à proposer des territoires à protéger dans le cadre de cet appel à projet. Une mobilisation importante s'est soulevée dans les Laurentides, avec une quarantaine de projets déposés et environ 71 % des municipalités avec des terres publiques ayant déposé une proposition. Au total, ce sont 17 projets qui ont été déposés par différents porteurs au sein de la MRC des Laurentides.

La MRC a fourni une résolution d'appui à l'analyse gouvernementale pour l'ensemble de ces projets, afin que ceux-ci se rendent à l'étape de concertation régionale. Cette étape permettra de concerter les acteurs du territoire et de présenter plus en détail les projets déposés, de déterminer les territoires à prioriser, de discuter du statut d'aire protégée à recommander et de peaufiner, au besoin, les limites de chaque aire retenue.

³⁶ [Appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional](#)



3. ÉTAT DES LIEUX

Parmi ces 17 projets, 11 ont pour porteurs des municipalités, tandis que 6 sont proposés par des organisations :

1. Municipalité d'Amherst;
2. Ville de Barkmere avec la Municipalité de Montcalm;
3. Municipalité de Labelle;
4. Municipalité de La Conception;
5. Municipalité de Lac-Tremblant-Nord;
6. Municipalité de La Minerve;
7. Municipalité de Lantier;
8. Municipalité de Mont-Blanc;
9. Ville de Mont-Tremblant;
10. Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;
11. Municipalité de Val-des-Lacs;
12. Association pour la protection de l'environnement du lac Cameron;
13. Association québécoise pour la protection et l'observation de la faune;
14. Association du lac Marsan;
15. Coalition Aire protégée Marie-Lefranc/Petite Nation;
16. Club de plein-air de Val-Morin; et
17. Réseau Inter-Centre.

3. ÉTAT DES LIEUX

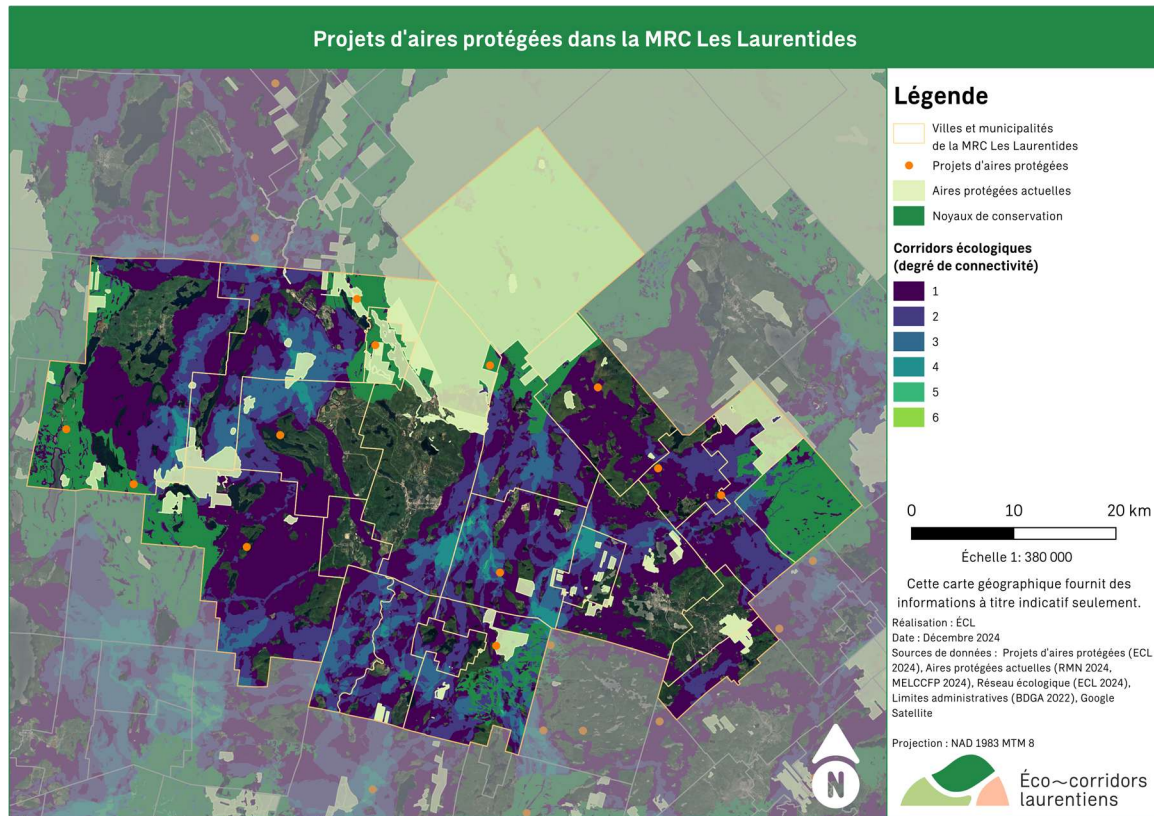


Figure 16. Projets d'aires protégées et réseau écologique dans la MRC des Laurentides

3.3.2 Plans de conservation municipaux

Plan de gestion des milieux naturels de la Ville de Mont-Tremblant

Quelques municipalités de la région des Laurentides ont pris l'initiative de conserver leurs milieux naturels via l'élaboration de plans de conservation, telles que la Ville de Mont-Tremblant. Le Plan de gestion de milieux naturels inclut l'identification et la priorisation des milieux naturels de haute valeur écologique sur le territoire et des recommandations sur les outils légaux et urbanistiques à mettre en place pour assurer la conservation de ces milieux.



3. ÉTAT DES LIEUX

3.3.3 Aires protégées en terres privées

De nombreuses municipalités s'engagent dans la conservation des milieux naturels sur leur territoire, notamment via des acquisitions de terrains en terres privées à des fins de conservation. En effet, plusieurs municipalités, telles que Val-David et Sainte-Agathe-des-Monts ont acquis des terrains afin de les protéger par des statuts légaux de protection, telles que la réserve naturelle. Plusieurs de ces terrains sont inscrits au Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec du Réseau de milieux naturels protégés (RMN).

3.3.4 Démarches de pérennisation des sentiers

L'accès à la nature est un enjeu prioritaire pour la région, que l'on peut constater dans les orientations du Plan nature du gouvernement du Québec. D'autres initiatives intéressantes ont vu le jour en ce sens. Par exemple, une initiative de l'Institut des territoires (IDT), de Plein Air Sainte-Adèle et de la Société de plein-air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR), subventionnée par le MAMH, vise à reconnecter et pérenniser le réseau de sentiers patrimoniaux des Laurentides.

3.3.5 Passage faunique Ivry-sur-le-lac

Les passages fauniques sont des installations qui permettent à la faune de traverser une infrastructure, en général une route, en toute sécurité. Les routes représentent des barrières importantes au déplacement de plusieurs espèces, diminuent la taille des habitats, limite les échanges génétiques entre les populations et contribuent à la mortalité par le biais de collisions routières.

C'est pour répondre à ces problématiques qu'un passage faunique a été bonifié à Ivry-sur-le-lac. En 2019, Conservation de la Nature Canada, en collaboration avec Conservation Manitou, a fait l'acquisition d'une terre de 27 hectares à Ivry-sur-le-Lac. Ce site d'une grande richesse écologique occupe une position stratégique le long de la route 117.

Grâce aux terrains conservés par Conservation de la nature Canada et ses nombreux partenaires, le passage faunique Ivry a pu être aménagé (végétalisation, ajout de troncs d'arbres, roches...). Il permet aux animaux de la région de traverser la route 117 en toute sécurité.



3. ÉTAT DES LIEUX

Des caméras ont été installées dans le passage faunique à Ivry-sur-le-lac ainsi qu'à deux autres passages en périphérie afin d'étudier les déplacements des animaux. Orignaux, cerfs de Virginie, renard roux, canards, ratons laveurs et plusieurs autres espèces ont été photographiées en utilisant ce passage.

L'acquisition de cette propriété s'inscrit dans un projet de connectivité à plus large échelle. Conservation de la nature Canada travaille, de concert avec des partenaires, à consolider des corridors écologiques dans l'ensemble de la province.

3.3.6 Terres publiques intramunicipales (TPI)

Les TPI sous la gestion de la MRC représentent une superficie d'environ 50 km². La MRC a développé une solide expertise dans l'aménagement forestier, la gestion des usages et la mise en valeur de ses milieux forestiers. Ces terres sont considérées comme un levier pouvant stimuler la mise en valeur du territoire rural et le développement de son potentiel récréotouristique. Ce territoire forestier possède un important potentiel de diversification économique pour la MRC.

La MRC a entrepris la révision de la vocation des terres publiques intramunicipales en modifiant la vocation de certaines de ces TPI (figure 17). Cette modification prend en compte les données du PRMHH, des corridors écologiques Oka-Tremblant ainsi que du développement de la filière des produits forestiers non ligneux. Cette révision permet d'augmenter les superficies en conservation de 3 % à plus de 32 % des TPI. La proportion des TPI en agroforesterie passera également de 0,9 % à 1,6 %.

Les municipalités sont également impliquées dans la gestion et le développement des TPI par le biais de baux de récréotourisme comme le parc de la Fourche-du-Diable, le parc Éco-Laurentides et l'Ancienne-Pisciculture. Un projet de bail récréotouristique est également en discussion auprès du MRNF de concert avec la Municipalité de La Minerve.

3. ÉTAT DES LIEUX

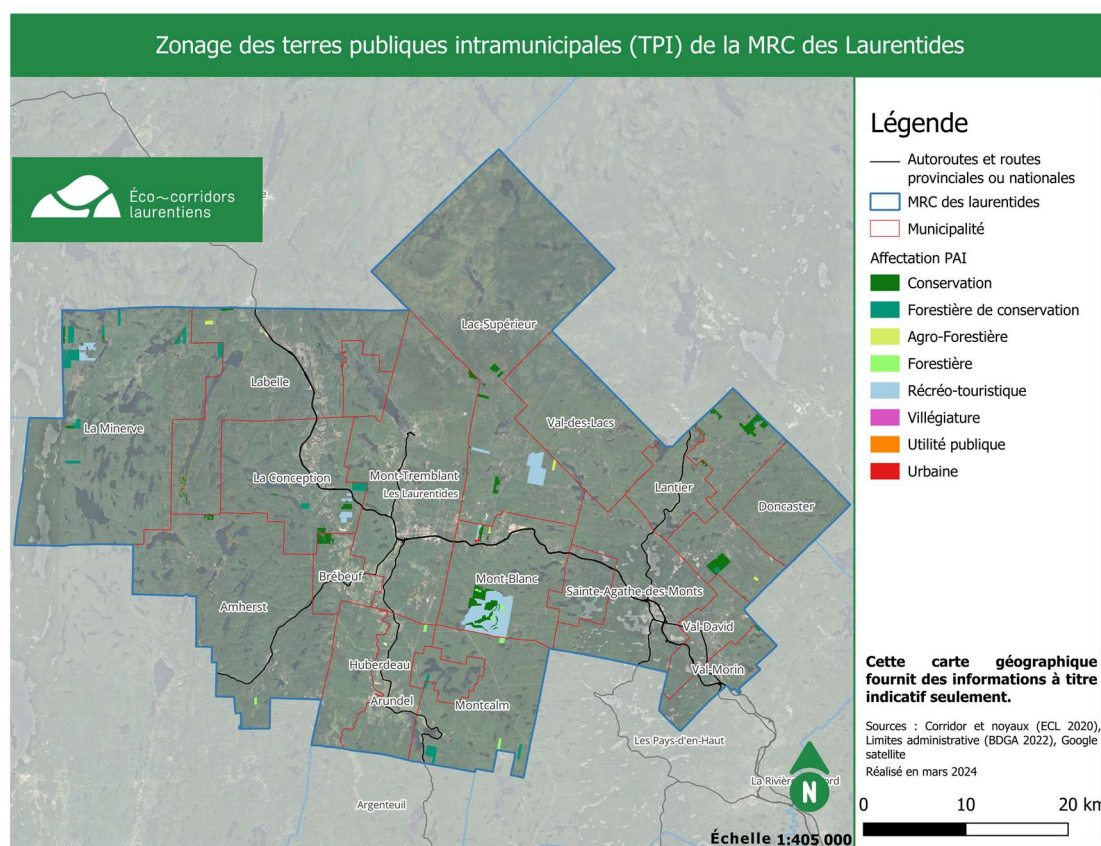


Figure 17. Zonage des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC des Laurentides

4. PRIORISATION

3.1 Analyse multicritères

Dans le cadre du mandat, une analyse multicritère a été réalisée afin d'évaluer la valeur écologique des milieux naturels sur le territoire et ainsi prioriser les territoires de la MRC les plus pertinents à inclure dans l'objectif de protection de 30 %. Cela a permis d'informer la MRC et ses municipalités sur les secteurs d'intervention prioritaires.

3.1.1 Résumé de la méthodologie

L'analyse multicritère comportait un scénario de valeur écologique prenant en compte différents critères déterminés à partir de la littérature scientifique et de discussions avec la MRC, tels que la présence d'aires protégées en terres publiques et privées, les noyaux de conservation et corridors écologiques, ainsi que les projets d'aires protégées en terres publiques ayant reçu un appui politique de la MRC en date du mois d'avril 2024.

Pour réaliser l'analyse, les données de priorisation des milieux humides et hydriques du PRMHH de la MRC des Laurentides (2022) et les données de priorisation des milieux forestiers et ouverts de l'Atlas des milieux naturels des Laurentides méridionales de Conservation de la Nature Canada³⁷ ont été utilisées.

Les critères ont été déterminés conjointement avec la MRC, en fonction des éléments identifiés comme importants à prioriser sur le territoire dans le cadre de la stratégie régionale d'aires protégées. Pour plus de détails sur la méthodologie, consultez le rapport méthodologique de l'analyse multicritère fourni à l'annexe 2.

3.1.2 Résultats de la priorisation

L'ensemble des milieux naturels de la MRC ont été catégorisés en fonction du degré de priorité accordé pour leur protection des milieux naturels de la MRC. Plus une zone est de couleur foncée, plus elle est prioritaire pour la conservation. La somme des superficies couvertes par la classe

³⁷ [Conservation de la Nature Canada \(2024\)](#)

4. PRIORISATION

de priorité très élevée correspond également à 30% du territoire de la MRC. Les résultats sont présentés à la figure 18.

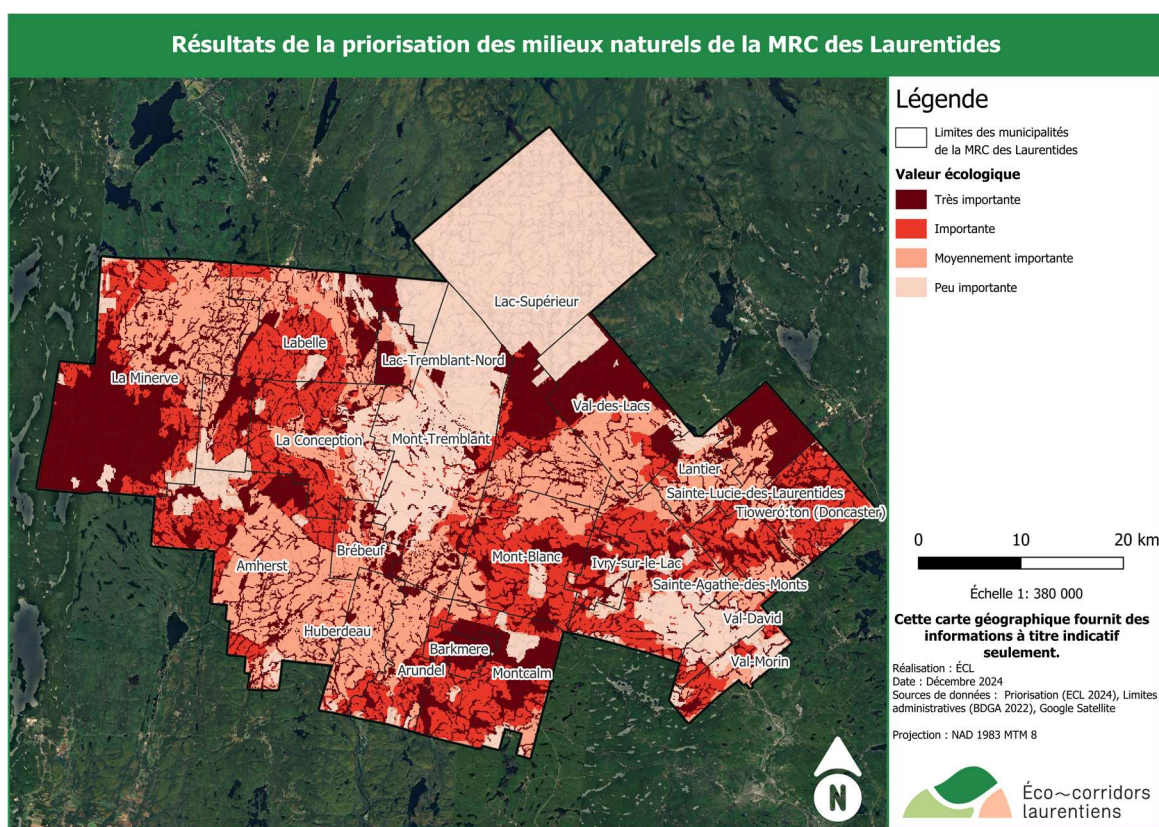


Figure 18. Résultat de la priorisation des milieux naturels sur le territoire de la MRC

Les zones dans lesquelles la valeur écologique est peu importante sont celles qui sont déjà protégées ainsi que celles qui sont situées hors du réseau écologique Oka-Plaisance-Tremblant. Les territoires avec une valeur écologique importante sont généralement des aires protégées potentielles ou des zones faisant partie du réseau écologique. En bref, il s'agit de la proportion de 30% du territoire n'étant pas actuellement protégée qui représente le plus de valeur au niveau de la conservation des milieux naturels. Pour connaître l'ensemble des résultats, consultez l'annexe 2.

4. PRIORISATION

3.2 Consultation municipale

Le 30 avril 2024, 18 municipalités de la MRC des Laurentides ont participé à une consultation lors de laquelle la démarche ainsi que les résultats de l'analyse de priorisation ont été présentés. Les municipalités ont également participé à un atelier de cartographie participative au cours duquel elles étaient invitées à inscrire les milieux à protéger, à restaurer, à utiliser de façon durable ou à utiliser de façon intensive sur leur territoire.

3.2.1 Objectifs

Les objectifs de la consultation municipale étaient :

1. Réaliser un exercice de priorisation des milieux naturels de l'ensemble du territoire;
2. Intégrer aux démarches réalisées jusqu'à présent la connaissance fine des représentants municipaux en ce qui a trait aux milieux naturels prioritaires de leur territoire;
3. Établir une vision, ainsi que des cibles et des stratégies à intégrer à la stratégie régionale des aires protégées de la MRC des Laurentides.

3.1.2 Méthodologie

Lors de l'atelier, les participants étaient divisés en sous-groupes par municipalités. Les cartes de priorisation ont été imprimées et distribuées en fonction des sous-groupes. Les participants étaient invités à se prononcer sur les usages souhaités dans les différents secteurs illustrés sur les cartes de priorisation à l'aide d'un code de couleur. Les milieux visés pour la protection étaient identifiés en vert, les milieux visés pour la restauration en jaune, ceux visés pour l'utilisation durable en bleu et ceux visés pour du développement intensif en rouge.

Pour guider les actions à mettre en œuvre sur le territoire dans les prochaines années afin d'atteindre les cibles fixées, les stratégies de conservation suivantes ont été présentées aux participants :



4. PRIORISATION

1. **Protection** : Augmenter les superficies de territoire protégées légalement.
2. **Restauration** : Restaurer les superficies dégradées et lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
3. **Aménagement durable** : Assurer un aménagement durable du territoire pour l'ensemble des municipalités de la MRC via la réglementation et les outils de planification territoriale.
4. **Utilisation durable** : Assurer une utilisation durable des ressources naturelles en favorisant les pratiques forestières et agricoles durables.

Les participants ont également identifié les secteurs préférentiels pour le développement (ou l'utilisation intensive du territoire), c'est-à-dire des secteurs de consolidation dans lesquels ils souhaitent privilégier le développement résidentiel ou l'urbanisation de manière à répondre aux besoins anticipés pour les prochaines années.

3.2.3 Résumé des résultats

Les résultats de l'atelier de consultation ont permis d'identifier des secteurs voués à la protection, à la restauration, à l'utilisation et l'aménagement durable ainsi qu'au développement intensif sur le territoire de la MRC. À toutes fins pratiques, les stratégies d'aménagement et d'utilisation durable ont été regroupées ensemble dans la même catégorie. La figure 19 présente les résultats de l'atelier.

4. PRIORISATION

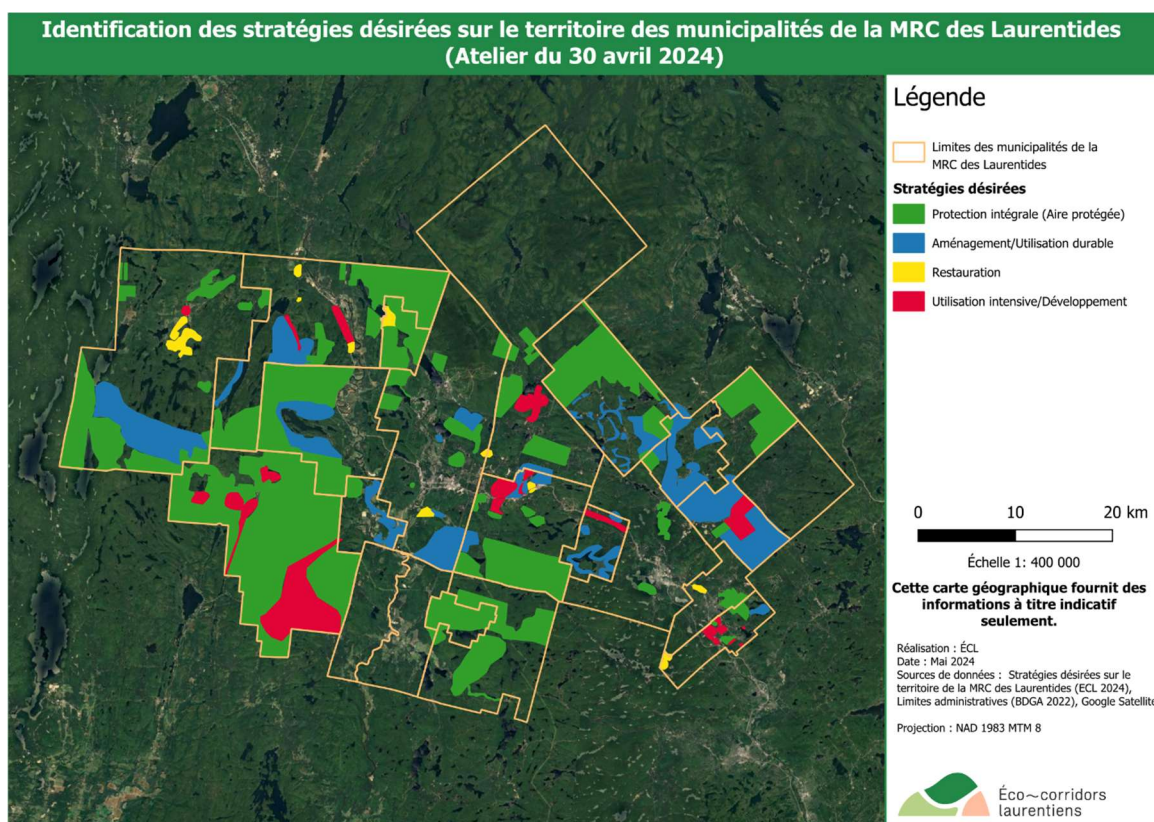


Figure 19. Identification des stratégies de conservation désirées par municipalité



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

4.1 Vision stratégique

La vision stratégique de la MRC a été élaborée à partir de la consultation des municipalités locales du territoire et se résume comme suit :

D'ici 2030, la MRC des Laurentides a protégé plus de 30 % de son territoire dans un contexte de protection de la biodiversité, de connectivité des habitats, d'intégrité des écosystèmes et d'accès à la nature. Pour atteindre cet objectif, elle a mis en place un aménagement durable du territoire, par l'encadrement et la cohabitation harmonieuse des différents usages. Cette approche prend en compte la préservation du patrimoine naturel et paysager, la bonification de la qualité de vie des communautés, et la stimulation de la vitalité économique axée sur la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources naturelles. En renforçant sa résilience face aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité, la MRC des Laurentides s'engage à façonner un avenir durable et florissant pour les générations présentes et futures.

4.2 Cibles et stratégies régionales

4.2.1 Cibles régionales

La MRC a élaboré quatre grandes cibles de conservation regroupées par thématiques. Les cibles représentent ce que l'on vise à atteindre par l'entremise de la mise en œuvre du plan stratégique.

1. CIBLE PROTECTION :

D'ici 2030, la MRC a soutenu la protection des milieux naturels afin d'atteindre un objectif de protection de plus de 30 % de son territoire via un réseau d'aires protégées et de corridors écologiques.

2. CIBLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

D'ici 2030, la MRC a planifié son territoire de façon durable en encadrant les activités humaines et en harmonisant les différents usages de façon à préserver les éléments naturels d'intérêt et à minimiser l'atteinte aux milieux de vie, au potentiel récréotouristique, au patrimoine paysager et aux milieux naturels.



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

3. CIBLE UTILISATION DURABLE :

D'ici 2030, la MRC s'est assurée d'une utilisation durable de ses ressources naturelles en favorisant les pratiques sylvicoles et agricoles durables axées sur la pérennité des écosystèmes et le respect de la biodiversité.

4. CIBLE ACCÈS À LA NATURE :

D'ici 2030, la MRC a augmenté la superficie, la qualité et l'accès à ses espaces verts et bleus de façon à améliorer l'accès à la nature pour garantir la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population ainsi qu'à préserver l'attractivité du territoire, sa valeur paysagère, ainsi que la biodiversité et la connectivité écologique.

4.2.2 Stratégies de conservation

De plus, la MRC a identifié dix grandes stratégies permettant d'atteindre les cibles fixées et qui guideront les actions à mettre en œuvre sur le territoire dans les prochaines années.

1. **PROTECTION** : Augmenter les superficies de territoire protégées légalement.
2. **RESTAURATION** : Restaurer les superficies dégradées et lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
3. **AMÉNAGEMENT DURABLE**: Assurer un aménagement durable du territoire pour l'ensemble des municipalités de la MRC via la réglementation et les outils de planification territoriale.
4. **UTILISATION DURABLE** : Assurer une utilisation durable des ressources naturelles en favorisant les pratiques forestières et agricoles durables.
5. **ACCÈS À LA NATURE ET MISE EN VALEUR**: Assurer un accès à la nature en améliorant et en consolidant les infrastructures récréotouristiques et l'offre récréative et en mettant en valeur le patrimoine naturel.
6. **INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION**: Mener des actions de communication, d'éducation et de sensibilisation afin de mobiliser les parties prenantes du territoire envers la conservation des milieux naturels.
7. **ACQUISITION DE CONNAISSANCES**: Améliorer les connaissances de la MRC quant aux milieux naturels et écosystèmes locaux et les défis auxquels ils font face.

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

8. **RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES** : Intégrer la lutte aux changements climatiques dans l'ensemble des politiques, plans et stratégies de la MRC et arrimer ceux-ci afin d'assurer la résilience des écosystèmes et des communautés face à cette menace.
9. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES** : Démontrer un leadership régional par des représentations politiques auprès des instances gouvernementales afin d'atteindre les cibles fixées.

4.3 Plan d'action

Le plan d'action correspond à une boîte à outils pour la MRC et les municipalités de son territoire afin d'œuvrer à la conservation des milieux naturels et contribuer à l'atteinte des cibles régionales. Les actions suggérées sont classées selon trois catégories : protection, restauration et utilisation durable, présentées dans la légende au tableau 5. De plus, les actions ont été classées en fonction d'une cote de priorité, basée sur l'impact. Le système d'évaluation de la cote de priorité des actions est présenté au tableau 6. Le plan d'action est présenté au tableau 7.

Tableau 5. Catégories des actions

Type d'action	Définition
Protection	<i>Comprend les aires protégées, autant en terres privées que publiques, ainsi que les autres mesures de conservation efficaces (AMCE)</i>
Restauration	<i>Restaurer des milieux naturels dégradés (ex. milieux humides, bandes riveraines, lutte aux EEE)</i>
Utilisation durable	<i>Usages qui n'ont pas d'impacts à long terme et qui respectent la capacité de renouvellement des milieux naturels</i>

Tableau 6. Système d'évaluation de la priorité des actions

Cote de priorité	Définition
1	<i>Prioritaire</i>
2	<i>Importante</i>
3	<i>À considérer</i>



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Tableau 7. Boîte à outils

CIBLE 1 : D'ici 2030, la MRC a soutenu la protection des milieux naturels afin d'atteindre un objectif de protection de plus de 30 % de son territoire via un réseau d'aires protégées et de corridors écologiques.						
Stratégies	Actions	Type d'action	Cote de priorité	Ressources	Porteurs	Partenaires
Protection	Offrir un appui financier aux groupements citoyens ou associations qui souhaitent créer un organisme de conservation	Protection	3	\$\$	Municipalités / MRC	Groupements citoyens, Organismes de conservation
Protection	Créer une politique de soutien aux organismes de conservation	Protection	2	\$\$	Municipalités / MRC	Organismes de conservation
Protection	Créer un fonds pour l'acquisition de terrains à des fins de conservation	Protection	1	\$\$\$	Municipalités / MRC	Organismes de conservation
Protection	Promouvoir la conservation volontaire auprès des municipalités et des propriétaires	Protection	2	\$	MRC	Organismes de conservation
Protection	Effectuer une analyse approfondie des propriétés d'intérêt pour la conservation en terres privées et des terrains municipaux afin de cibler les lots et déterminer le statut le plus approprié pour chacun de ces terrains	Protection	2	\$\$	Municipalités	Organismes de conservation
Protection	Mettre en place un statut légal pour la reconnaissance d'aires protégées sur les terrains municipaux d'intérêt écologique	Protection	1	\$\$	Municipalités	Organismes de conservation



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Protection	Faire reconnaître d'Autres Mesures de Conservation Efficaces (AMCE) dans les sites appropriés	Protection	1	\$\$	Municipalités / MRC	MELCCFP, Organismes de conservation, OBV, CRE, Groupes forestiers et agricoles
Protection	Mettre en place des incitatifs au don écologique pour les propriétaires privés (ex. diminuer ou retirer la contribution pour frais de parc exigée lorsqu'un propriétaire réalise une opération cadastrale pour faire un don d'une partie de son terrain)	Protection	2	\$\$	Municipalités	N/A
Protection	Appuyer les municipalités dans leurs soumissions pour du financement pour leurs actions de conservation ³⁸	Protection	3	\$\$	MRC	Organismes de conservation, OBV, CRE
Protection	Identifier les programmes de soutien disponibles permettant de financer des projets de conservation ²	Protection	2	\$	MRC / Municipalités	Organismes de conservation
Protection	Protéger 30 % de la superficie des terres publiques intramunicipales (TPI) ³⁹	Protection	1	\$\$	Municipalités / MRC	Organismes de conservation MELCCFP
Protection	Acquérir, pour non-paiements de taxes, des terrains pour la conservation ³	Protection	1	\$	Municipalités	N/A

³⁸ Tirée du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC)

³⁹ Tirée du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Protection	Mettre en place un corridor écologique interMRC en collaboration avec les organismes responsables ⁴⁰	Protection	1	\$\$	MRC	MRC avoisinantes, Municipalités, Organismes de conservation
Protection	Instaurer des mesures d'écofiscalité comme incitatifs à la conservation des milieux naturels	Protection	1	\$\$\$	Municipalités	MAMH, MELCCFP, Universités
Information, sensibilisation et éducation	Inciter les municipalités à utiliser le droit de préemption pour acquérir des terrains à haute valeur écologique dans les secteurs prioritaires	Protection	2	\$	MRC	Municipalités
Information, sensibilisation et éducation	Inciter les municipalités à utiliser les contributions pour fins de parc pour acquérir des terrains à haute valeur écologique dans les secteurs prioritaires ou pour mettre en place un fonds dédié à l'acquisition de terrains lorsque la contribution se fait en argent	Protection	2	\$	MRC	Municipalités
Information, sensibilisation et éducation	Mettre en place un mécanisme de divulgation grand public des actions entreprises pour la protection du territoire ²	Protection	3	\$	MRC / Municipalités	OBV, CRE, Organismes de conservation
Représentations politiques	Participer à des activités et des événements régionaux ou provinciaux sur la conservation	Protection	3	\$	MRC / Municipalités	OBV, CRE, Organismes de conservation, Ministères

⁴⁰ Tirée du Schéma d'aménagement et développement révisé (SADR)



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Représentations politiques	Effectuer des représentations auprès du MRNF et du MELCCFP afin de mettre en réserve les aires protégées en terres publiques sur le territoire de la MRC	Protection	1	\$	MRC	Municipalités, Ministères
Protection	Développer une offre aux municipalités pour le partage des ressources humaines en environnement ⁴¹	N/A	2	\$\$	MRC	Municipalités
Résilience aux changements climatiques	Mettre en place un comité sur l'adaptation et la mitigation des impacts des changements climatiques ¹	N/A	2	\$\$	Municipalités / MRC	Municipalités, OBV, CRE, Organismes de conservation, Groupes forestiers et agricoles, Secteur économique
CIBLE 2 : D'ici 2030, la MRC a planifié son territoire de façon durable en encadrant les activités humaines et en harmonisant les différents usages de façon à préserver les éléments naturels d'intérêt et à minimiser l'atteinte aux milieux de vie, au potentiel récréotouristique, au patrimoine paysager et aux milieux naturels.						
Stratégie	Action	Type d'action	Cote de priorité	Ressources	Porteurs	Partenaires
Aménagement durable	Mettre en place un règlement de bandes riveraines élargies dans les zones sensibles prioritaires	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	UPA
Aménagement durable	Mettre en place un règlement visant à encadrer les interventions en bandes riveraines de manière à exiger leur végétalisation par des espèces indigènes ainsi que la présence des trois strates (arborée, arbustive et herbacée)	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	UPA

⁴¹ Tirée du Plan stratégique 2022-2027

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Aménagement durable	Assurer une mise en œuvre de la réglementation de protection des bandes riveraines ²	Utilisation durable	1	\$\$	Municipalités	UPA
Aménagement durable	Promouvoir le programme ALUS auprès des producteurs agricoles	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	UPA
Aménagement durable	Mettre en place un règlement pour que l'implantation de nouveaux ouvrages et la création de nouveaux lotissements soient impossibles dans un rayon de 100 mètres autour d'un lac	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Inclure dans le règlement de lotissement des dispositions relatives à l'intégration de ponceaux adaptés à la faune lors d'ouvertures de nouvelles rues	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Limiter l'aménagement d'aires de stationnement de surface afin de limiter les surfaces imperméables	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place des dispositions afin d'exiger le verdissement des aires de stationnement (îlots de végétation denses, bassins de biorétention, revêtements perméables, etc.)	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place un règlement encadrant l'éclairage commercial, résidentiel et des voies publiques basé sur le Guide de l'éclairage de la Réserve étoilée du Mont Mégantic afin de réduire de la pollution lumineuse pour préservation de la Réserve de ciel étoilé de Mont-Tremblant	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	SÉPAQ, DarkSky International
Aménagement durable	Mettre en place des incitatifs financiers visant à réduire de la pollution lumineuse pour préservation de la Réserve de ciel étoilé de Mont-Tremblant (ex. programme Énergère)	Utilisation durable	2	\$\$	Municipalités	SÉPAQ, DarkSky International

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Aménagement durable	Mettre en place des dispositions pour la conservation des secteurs prioritaires, le maintien ou la restauration des corridors écologiques et la désignation de zones de protection, de restauration et d'utilisation durable	Utilisation durable	1	\$	MRC / Municipalités	Municipalités, Organismes de conservation
Aménagement durable	Mettre en place des dispositions afin d'exiger de conserver une superficie naturelle d'au moins 60 à 80 % du lot lors de nouvelles constructions	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place des dispositions visant à lutter contre l'étalement urbain et à favoriser la densification (Requalification, Consolidation, TOD)	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Inventorier les milieux en friches en terres privées en bordure des autoroutes 115 et 117 et y interdire la construction dans une zone tampon de 100 mètres	Utilisation durable	1	\$\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place une disposition visant à restreindre les usages dans une zone tampon de 100 mètres des falaises de haute valeur paysagère	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Évaluer la possibilité de mettre en place des passages fauniques et de protéger les superficies naturelles de part et d'autre de ceux-ci	Utilisation durable	1	\$\$	Municipalités	MTMD, Municipalités
Aménagement durable	Interdire le nourrissage du cerf de Virginie	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Interdire le piégeage dans les noyaux de conservation du loup	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	SÉPAQ, Associations de Trappeurs, MELCCFP



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Aménagement durable	Mettre en place des dispositions visant à réduire la longueur et la largeur des allées lors de l'aménagement de nouvelles rues et chemins	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Évaluer la possibilité d'imposer un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour prévenir le développement rapide des milieux en friche, des milieux forestiers et des milieux humides de haute valeur écologique	Utilisation durable	3	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place une gestion différenciée de la végétation comprenant le contrôle de la succession végétale dans les milieux ouverts d'intérêt écologique	Utilisation durable	2	\$\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place un règlement visant à adapter les exigences en matière de tonte de gazon (hauteur) et favoriser l'implantation d'écopelouses	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Favoriser le lotissement de conservation (ex. lotissement en grappes)	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Ajouter des restrictions d'activités dans les milieux humides situés dans les secteurs prioritaires et obliger le maintien de zones tampons élargies à leurs pourtours	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place des dispositions visant à diminuer l'emprise au sol des bâtiments et l'optimisation des bâtiments accessoires afin d'assurer le maintien d'une superficie naturelle lors de nouvelles constructions	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Profiter des unités paysagères et des zones de contraintes pour maintenir les milieux naturels	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Aménagement durable	Mettre en place des dispositions en lien avec le contrôle de l'érosion et la gestion des eaux de ruissellement lors de l'aménagement de nouvelles infrastructures ⁴	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Prévoir une caractérisation environnementale et une gestion des eaux de ruissellement pour l'ouverture de nouvelles rues dans le cadre de l'approbation du lotissement ⁴	Utilisation durable	2	\$\$	Municipalités	Firmes externes OBV
Aménagement durable	Mettre en place des dispositions visant la protection des habitats potentiels, des espèces en situation précaire et autres éléments sensibles ⁴	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place des dispositions pour la protection des paysages emblématiques de la MRC ⁴	Utilisation durable	1	\$	MRC/Municipalités	N/A
Aménagement durable	Mettre en place des dispositions protégeant les zones de recharges en eaux souterraines importantes et vulnérables ³	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	N/A
Acquisition de connaissances	Identifier les secteurs du territoire ayant des difficultés d'approvisionnement en eau ²	Utilisation durable	2	\$\$	MRC / Municipalités	OBV
Acquisition de connaissances	Réaliser une étude pour caractériser les structures présentes sur les routes et susceptibles d'être utilisées par la faune en vue d'aménager des passages fauniques	Utilisation durable	2	\$\$\$	MRC	Organismes de conservation MTMD Municipalités
Acquisition de connaissances	Créer une base de données sur les lieux potentiels de collision de la faune ainsi que les endroits propices à l'aménagement de passages fauniques	Utilisation durable	2	\$\$	MRC / Municipalités	Organismes de conservation MTMD
Acquisition de connaissances	Réaliser un diagnostic sur l'identité paysagère de l'axe 15 /117 et prévoir des actions en lien avec sa préservation et mise en valeur ⁴	Utilisation durable	2	\$\$\$	MRC	Organismes de conservation MTMD Firmes externes

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Acquisition de connaissances	Réaliser un diagnostic et inventaire du patrimoine paysager et immobilier du patrimoine agricole, pour sa mise en valeur ⁴	Utilisation durable	2	\$\$\$	MRC	Municipalités, UPA
Restauration	Créer une banque de terrains disponibles pour des travaux compensatoires lors de l'atteinte aux milieux naturels ²	Restauration	3	\$\$	Municipalités	N/A
Aménagement durable	Engager un ou une inspecteur.rice régional en environnement pour soutenir les municipalités	N/A	2	\$\$	MRC	Municipalités
Résilience aux changements climatiques	Créer et mettre en œuvre un plan de communication spécifique aux changements climatiques et aux enjeux de sécurité civile ²	N/A	2	\$\$	MRC / Municipalités	CRE, OBV, Ministères, Groupements forestiers et agricoles, Organismes de conservation
Résilience aux changements climatiques	Développer des moyens pour accompagner les municipalités et la population lors de situations extrêmes ²	N/A	1	\$\$\$	MRC	Municipalités
Résilience aux changements climatiques	Mettre en place un système de centralisation des informations sur les changements climatiques (risques, aléas, vulnérabilités) pour les partager aux municipalités, à la communauté et aux MRC voisines ²	N/A	1	\$\$\$	MRC	OBV, Sécurité civile, CISSS
Résilience aux changements climatiques	Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les impacts et la surveillance des inondations ²	N/A	2	\$\$	MRC / Municipalités	OBV, centres de recherche, universités
Résilience aux changements climatiques	Intégrer les mesures visant à prendre en compte les changements climatiques identifiées au PACC dans les plans et programmes actuels et à venir ²	N/A	1	\$\$	MRC / Municipalités	Municipalités et MRC voisines

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

CIBLE 3 : D'ici 2030, la MRC s'est assurée d'une utilisation durable de ses ressources naturelles en favorisant les pratiques sylvicoles et agricoles durables axées sur la pérennité des écosystèmes et le respect de la biodiversité.

Stratégie	Action	Type d'action	Cote de priorité	Ressources	Porteurs	Partenaires
Utilisation durable	Créer une table de réflexion sur les titres miniers	Utilisation durable	1	\$\$	MRC	OBV, CRE, Organismes de conservation, Municipalités, Ministères
Utilisation durable	Organiser ou participer à des projets agricoles ou forestiers promouvant les bonnes pratiques environnementales ou la conservation ³	Utilisation durable	2	\$\$	Municipalités	UPA, groupes conseils agroenvironnementaux
Utilisation durable	Rendre l'obtention d'un Plan d'aménagement forêt-faune (PAFF) conditionnel à l'obtention d'un permis de coupe sur le territoire privé	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	Municipalités Groupements forestiers
Utilisation durable	S'assurer que le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée des Laurentides permette d'accroître la résilience des boisés ainsi que leur capacité à séquestrer du carbone ²	Utilisation durable	1	\$\$	MRC / Municipalités	Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée
Utilisation durable	Poursuivre la démarche régionale visant à favoriser la mise en place d'une planification forestière basée sur le principe de bassin forestier ⁴	Utilisation durable	2	\$\$	MRC	MRNF

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Utilisation durable	Élaborer un règlement régional sur l'abattage d'arbres considérant le guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé ³	Utilisation durable	1	\$\$	MRC	Municipalités, MRNF, Professionnels forestiers
Utilisation durable	Soutenir les municipalités dans les démarches d'harmonisation avec les producteurs forestiers ⁴	Utilisation durable	3	\$	MRC	Municipalités Producteurs forestiers
Utilisation durable	Accompagner les municipalités dans l'établissement d'un plan d'agriculture urbaine ²	Utilisation durable	2	\$\$	Municipalités	Organismes, firmes externes
Utilisation durable	Identifier les potentiels de diversification agricole et agroforestière ²	Utilisation durable	1	\$	Municipalités	Organismes de conservation, UPA
Utilisation durable	Soutenir le développement durable de l'industrie forestière, agricole, agrotouristique et des produits forestiers non ligneux (PFNL) ¹	Utilisation durable	2	\$\$	MRC / Municipalités	UPA
Utilisation durable	Poursuivre la démarche de mise en valeur des PFNL via le PDZA ⁴	Utilisation durable	2	\$\$	Municipalités	UPA
Utilisation durable	Mettre en place des plateformes agricoles (incubateurs) pour favoriser l'émergence et la pérennité du secteur agroforestier (PFNL) ¹	Utilisation durable	2	\$\$\$	MRC	UPA
Utilisation durable	Mettre en place des mesures visant à valoriser les friches agricoles ⁴	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	UPA, Groupes conseils agroenvironnementaux
Utilisation durable	Identifier les TPI présentant un potentiel de développement de projets multiresources ⁴	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	N/A
Utilisation durable	Soutenir les projets multiresources durables et la fonction multifonctionnelle sur le territoire public intramunicipal (TPI) ⁴	Utilisation durable	1	\$\$	MRC / Municipalités	N/A
Utilisation durable	Évaluer la possibilité de mise en place de projets incubateurs en TPI ⁴	Utilisation durable	3	\$	Municipalités	N/A

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Acquisition de connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur le territoire agricole et agroforestier ⁴	Utilisation durable	3	\$\$	Municipalités	N/A
Information, sensibilisation et éducation	Promouvoir les bonnes pratiques en termes de consommation d'eau et de protection des sources d'eau potable ²	Utilisation durable	3	\$	MRC / Municipalités	CRE, OBV, Associations de lacs
Information, sensibilisation et éducation	Créer une structure de promotion des bons coups afin de valoriser l'engagement et l'implication des acteurs qui appliquent les pratiques durables ²	Utilisation durable	2	\$\$	MRC / Municipalités	N/A
Résilience aux changements climatiques	Mettre à jour les règlements concernant l'aménagement forestier en terrain privé afin de tenir compte des impacts des changements climatiques ²	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	N/A
Représentations politiques	Poursuivre les démarches politiques auprès du ministère, notamment en lien avec les Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) et les chemins à double vocations ¹	Utilisation durable	1	\$	MRC	MRNF
Représentations politiques	Poursuivre les démarches auprès des acteurs forestiers en territoire public (MRNF et producteurs forestiers) afin d'établir une planification du transport forestier visant à favoriser le transport via les routes provinciales ⁴	Utilisation durable	2	\$	MRC / Municipalités	MRNF Producteurs forestiers
Représentations politiques	Poursuivre les démarches auprès du MRNF et des producteurs forestiers pour que les PFNL soient pris en considération dans le cadre des aménagements forestiers, pour assurer la pérennité et l'accessibilité à la ressource (via les tables de gestion intégrée des ressources du territoire) ⁴	Utilisation durable	2	\$	MRC	MRNF Producteurs forestiers



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Représentations politiques	Poursuivre les démarches auprès du MRNF pour établir une vocation du territoire public en lien avec les divers utilisateurs, potentiels et attentes du milieu ⁴	Utilisation durable	1	\$	MRC / Municipalités	MRNF
Information, sensibilisation et éducation	Inciter les municipalités à participer à l'initiative « Aménagements favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes d'Hydro-Québec »	Restauration	3	\$	MRC	Hydro-Québec
Restauration	Réaliser des projets d'aménagements agroforestiers en bandes riveraines	Restauration	2	\$\$	Municipalités	Organismes en environnement, clubs agroenvironnementaux, UPA

CIBLE 4 : D'ici 2030, la MRC a augmenté la superficie, la qualité et l'accès à ses espaces verts et bleus de façon à améliorer l'accès à la nature pour garantir la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population ainsi qu'à préserver l'attractivité du territoire, sa valeur paysagère, ainsi que la biodiversité et la connectivité écologique.

Stratégie	Action	Type d'action	Cote de priorité	Ressources	Porteurs	Partenaires
Protection	Pour la création d'aires protégées dans les secteurs à forte valeur sociale, récréative et culturelle, choisir une désignation autorisant les activités récréotouristiques extensives	Protection	3	\$	Municipalités	Organismes de conservation
Protection	Attribuer des zones désignées pour la pratique d'activités traditionnelles pour les communautés autochtones lors de la création d'aires protégées	Protection	3	\$	MRC / Municipalités	Communautés autochtones
Accès à la nature et mise en valeur	Identifier les attraits touristiques majeurs et les secteurs voués à la pratique d'activités récréatives intensives et extensives au concept d'organisation spatiale ⁴	Utilisation durable	1	\$	MRC / Municipalités	Associations et clubs de plein air



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Accès à la nature et mise en valeur	Identifier les principaux sentiers régionaux au schéma d'aménagement ⁴	Utilisation durable	2	\$	MRC	Municipalités, Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	Identifier les servitudes de passage en terres privées intéressantes pour le développement de sentiers de proximité	Utilisation durable	2	\$\$	Municipalités	Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	Développer une politique de création de sentiers en terrains privés	Utilisation durable	2	\$\$	Municipalités	Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	Mettre en œuvre le plan directeur des sentiers	Utilisation durable	1	\$\$\$	Municipalités	Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	À travers le SAD et le PDZA, favoriser les projets d'espaces verts en terrain public ²	Utilisation durable	2	\$	MRC	Municipalités
Accès à la nature et mise en valeur	Identifier les secteurs en territoire public présentant un potentiel d'utilisation à des fins récréatives ⁴	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	Travailler en collaboration avec le MRNF pour favoriser la pérennité des activités récréatives existantes et projetées sur les territoires publics ⁴	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	MRNF
Accès à la nature et mise en valeur	Identifier tout lac ou cours d'eau présentant pour le territoire un intérêt d'ordre récréatif ⁴	Utilisation durable	2	\$	Municipalités	Associations et clubs de plein air

5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Accès à la nature et mise en valeur	Définir un plan d'accès aux espaces bleus ²	Utilisation durable	1	\$\$	Municipalités	Associations et clubs de plein air, OBV et CRE
Accès à la nature et mise en valeur	Aménager de nouveaux accès publics aux milieux humides et hydriques ³	Utilisation durable	2	\$\$\$	Municipalités	Municipalités, MELCCFP
Accès à la nature et mise en valeur	Consolider et bonifier l'offre récréative du territoire ¹	Utilisation durable	1	\$\$\$	Municipalités	Municipalités, Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	Redéfinir les accès publics aux parcs de la MRC ²	Utilisation durable	2	\$	MRC	Municipalités, Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	Revitaliser et consolider le rôle récréotouristique régional du Parc Éco Laurentides ¹	Utilisation durable	2	\$\$\$	MRC	Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	Appuyer la participation de l'agrotourisme comme complément à l'offre récréotouristique ⁴	Utilisation durable	3	\$	MRC /Municipalités	N/A
Accès à la nature et mise en valeur	Appuyer les actions en lien avec la consolidation et le rayonnement des parcs linéaires du P'tit Train du Nord et du Corridor aérobique comme pôles touristiques intermunicipaux ⁴	Utilisation durable	2	\$	MRC / Municipalités	Associations et clubs de plein air
Accès à la nature et mise en valeur	Prévoir la réalisation d'un diagnostic paysager le long du parc linéaire du Corridor aérobique et des mesures visant à en assurer l'intégrité ⁴	Utilisation durable	1	\$\$	MRC / Municipalités	N/A



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Acquisition de connaissances	Poursuivre la démarche d'acquisition de connaissance de la ressource hydrique souterraine, notamment en lien avec le Programme de connaissance des eaux souterraines (PACES) réalisé ⁴	Utilisation durable	2	\$\$	MRC	OBV, Municipalités
Aménagement durable	Établir dans le SAD un objectif de verdissement des terrains privés ²	Restauration	2	\$	MRC	Municipalités
Aménagement durable	Intégrer dans le SAD la mise en place de stations de lavage d'embarcations et/ou de postes de surveillance ²	Restauration	2	\$	MRC	Municipalités
Information, sensibilisation et éducation	Sensibiliser les résidents et les organisations sur leurs choix d'essences végétales ²	Restauration	3	\$	Municipalités	CRE, OBV, Associations de lacs
Information, sensibilisation et éducation	Sensibiliser et informer la population sur les enjeux liés à la préservation et la valorisation de la ressource hydrique ⁴	Restauration	3	\$	Municipalités	CRE, OBV, Associations de lacs
Information, sensibilisation et éducation	Mettre en place une campagne de communication sur le lavage des embarcations nautiques	Restauration	3	\$\$	Municipalités	CRE, OBV, Associations de lacs
Restauration	Créer des stations de lavage mobiles pour les embarcations nautiques	Restauration	1	\$\$\$	Municipalités	CRE, OBV, Associations de lacs
Restauration	Fournir des subventions aux citoyens pour les jardins de pluie, les barils de récupération de l'eau et la végétalisation des terrains privés	Restauration	2	\$\$	Municipalités	Municipalités
Restauration	Réaliser des projets de déminéralisation (jardins de pluie, noues végétalisées, pavé alvéolé, etc.)	Restauration	1	\$\$\$	Municipalités	Firmes externes



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Restauration	Réaliser des projets d'aménagement faunique pour des espèces de milieux champêtres (ex. nichoirs à oiseaux, hibernacles pour les couleuvres, etc.)	Restauration	2	\$\$	Municipalités	Organismes de conservation
Restauration	Promouvoir les certifications « Audubon », « Habitat accueillant pour la faune », « Jardin pour la biodiversité », « Ville amie des monarques », « Municipalité Éco-connectée » ou « Ville amie des oiseaux » auprès des municipalités	Restauration	2	\$	MRC	Municipalités
Restauration	Identifier des sites potentiels de création et restauration de MHH ³	Restauration	2	\$	Municipalités	Organismes de conservation, OBV
Restauration	Réaliser des études de préféabilité de création et restauration de MHH ³	Restauration	2	\$\$	Municipalités	Firmes externes
Restauration	Restaurer et créer des MHH ³	Restauration	1	\$\$\$	Municipalités	Firmes externes
Restauration	Réaliser une évaluation cartographique de la conformité des bandes riveraines et la partager aux municipalités ³	Restauration	2	\$\$	MRC	Municipalités
Restauration	Stimuler les projets de recherche sur les enjeux des espèces exotiques envahissantes ou les maladies touchant le couvert forestier ²	Restauration	2	\$\$	MRC	Centres de recherche, universités
Restauration	Promouvoir l'utilisation du site Sentinelle pour noter la présence d'espèces envahissantes ou pour connaître les localisations de ces espèces ²	Restauration	3	\$	Municipalités	CRE, OBV, Associations de lacs
Restauration	Localiser et cartographier les EEE préoccupantes sur le territoire ³	Restauration	2	\$\$	Municipalités	CRE, OBV, Associations de lacs
Restauration	Promouvoir des formations ou des projets communs entre municipalités pour identifier, contrôler et éliminer la présence d'espèces exotiques envahissantes ²	Restauration	2	\$	MRC	Municipalités



5. STRATÉGIE RÉGIONALE

Information, sensibilisation et éducation	Organiser ou participer à des rencontres de concertation, de sensibilisation, de formation ou de démonstration concernant la protection des lacs ³	N/A	3	\$	MRC, Municipalités	CRE, OBV, Associations de lacs
Représentations politiques	Soutenir les municipalités dans leurs actions visant la protection des rives et littoral ⁴	N/A	2	\$	MRC	CRE, OBV, Associations de lacs
Représentations politiques	Maintenir la collaboration avec les autorités provinciales afin d'assurer une saine gestion des milieux humides et hydriques en terres publiques ⁴	N/A	2	\$	Municipalités / MRC	MELCCFP, MRNF



CONCLUSION

Suite aux engagements pris par le gouvernement du Québec de protéger 30 % de son territoire d'ici 2030, ainsi qu'au nombre croissant de projets d'aires protégées portés par les municipalités, la MRC des Laurentides s'est engagée à développer une vision régionale ainsi qu'un plan stratégique en matière de protection du territoire. Le mandat aura permis à la MRC d'élaborer une *Stratégie régionale des aires protégées* afin de faire face à la fois à la crise des changements climatiques et à celle de la biodiversité.

Cette stratégie permet d'identifier les territoires de la MRC les plus pertinents à inclure dans l'objectif de protection de 30 % et de contribuer aux engagements provinciaux de conservation en soutenant les municipalités et les organismes locaux dans leurs efforts de conservation de la nature. Elle servira d'outil pour l'exercice de concertation régionale qui sera requis pour les appels à projets du MELCCFP dans le cadre du Plan nature provincial.

Les zones prioritaires à protéger sur le territoire de la MRC correspondent aux secteurs faisant partie du réseau écologique régional ainsi que les secteurs où sont situés des projets d'aires protégées potentielles. De plus, 68 % des terres publiques intramunicipales (TPI) contiennent des zones faisant partie du 30 % plus prioritaire, représentant 1,8 % du territoire de la MRC. Par ailleurs, 52 % des milieux prioritaires de la MRC sont en terres publiques, tandis que 48 % sont en terres privées.

À l'échelle de la MRC, les zones à priorité très élevée et qui sont sur des terres publiques font 419,3 km², ce qui correspond à 15,6 % du territoire. De plus, la consultation publique du 30 avril 2024 a permis d'identifier 677,7 km² de lots publics visés par des stratégies de protection, ce qui représente 25,2 % d'aires protégées potentielles. Ce pourcentage, ajouté aux aires protégées déjà existantes, augmenterait le pourcentage d'aires protégées dans la MRC des Laurentides à 38,8 %.

En conclusion, les villes et municipalités de la MRC des Laurentides pourront utiliser ces résultats afin d'identifier les zones sensibles sur leur territoire et élaborer des stratégies de conservation appuyées par des données scientifiques.

Références

- British Columbia Ministry of Water, Land and Air Protection (2002). Stormwater Planning : A Guidebook for British Columbia. 244 p.
<https://waterbucket.ca/rm/sites/wbcrm/documents/media/242.pdf>
- Canards Illimités Canada et Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2020. Cartographie détaillée des milieux humides, MRC des Laurentides, phase 3 - Rapport technique. 42 p.
- Conservation de la nature Canada. 2022. Rapport méthodologique et recommandations concernant les analyses de priorisation et l'outil d'aide à la décision pour cibler les milieux humides d'intérêt dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Laurentides. 66 p.
- Conservation Measures Partnership (CMP). (2020). Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0. Récupéré sur <http://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/>
- Dorion, É. et Tennier, H. (2024) Plan de protection des meutes de loup du Parc National du Mont-Tremblant. Parc National du Mont-Tremblant. SÉPAQ. 20 p.
- Environnement Canada. (2013). Quand l'habitat est-il suffisant? Troisième édition. Récupéré sur Publications du gouvernement du Canada: <https://publications.gc.ca/site/fra/9.685600/publication.html>
- Limoges, B. B. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. Le Naturaliste Canadien, 137 (2), 21-27.
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (2018). Cadre écologique de référence du Québec (CERQ). Récupéré sur <https://services-mdelcc.maps.arcgis.com/apps/PublicInformation/index.html?appid=3a1100cb070f4b9e8f60a41ee1677917>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC). (2019). Utilisation du territoire. Récupéré sur Données Québec: <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/utilisation-du-territoire>
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). (2021). Classification standardisée des pressions affectant la biodiversité : Définitions pour le Centre de données sur la

- conservation (CDC) du Québec v1.0. Retrieved from <https://mfpp.gouv.qc.ca/documents/faune/Classification-standardisee-menaces.pdf>
- MRC des Laurentides, 2022. Plan régional des milieux humides et hydriques. Service de l'environnement et des parcs, Mont-Blanc. 173 p.
- Ministère Des Ressources Naturelles et des Forêts. Carte écoforestière à jour, dans Données Québec, 2017, mis à jour le 08 octobre 2024. [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/carte-ecoforestiere-avec-perturbations>]
- Prince, A., J. Franssen, T. Poisot et R. Maranger. 2021. Saisir la connectivité hydrologique et écologique de la MRC des Laurentides - Phase 1 : Identification et caractérisation. Université de Montréal, Département de sciences biologiques. 62 p.
- Sitka Technology Group and Foundations of Success. (2019). Miradi : Logiciel de gestion adaptative pour les projets de conservation. Version 4.5.0. Retrieved from <https://www.miradishare.org/ux/>
- Tennier, H. (2008). Lignes directrices pour la prévention et la gestion des loups familiers au parc national du Mont-Tremblant. Parc National du Mont-Tremblant. Lac Supérieur.

Annexe 1

Lettre des préfets du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides

Annexe 2

Rapport méthodologique de l'analyse de priorisation